Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Réf. : 2017-01-D-10-fr-2

Original : FR

Rapport du Secrétaire général au Conseil supérieur des Ecoles européennes pour l'année 2016

Présenté au Conseil supérieur des Ecoles européennes lors de sa réunion des 4, 5 et 6 avril 2017 à Berlin

Le présent rapport fait référence aux documents suivants :

- Données sur la rentrée scolaire 2016-2017 des Ecoles européennes (Réf. 2016-10-D-2-fr-2)
- Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (Réf. 2016-12-D-11-fr-3)
- Fiches signalétiques des Ecoles européennes agréées (Réf. 2016-09-D-1-fr-1 – Mise à jour en octobre 2016)
- Rapport sur le Baccalauréat européen 2016 – (Réf. 2016-08-D-8-fr-4)
- Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes (Réf. 2016-09-D-40-fr-3)
- Rapport Statistiques concernant le soutien éducatif et l'intégration des élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques dans les Ecoles européennes pour l'année 2015-2016 (Réf. 2017-01-D-16-fr-3)

Tous ces documents sont disponibles sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (www.eursc.eu)

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION 3

II. DONNEES SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017 DES ECOLES EUROPEENNES (Réf. 2016-10-D-2-fr-2) [1] 4

❖Population scolaire
❖Choix des langues
❖Personnel détaché et chargés de cours
❖Personnel administratif et de service
❖Taux de redoublement en 2016

III. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL 4

A. ASPECT PEDAGOGIQUES 4
1. Activités de l'Unité de Développement pédagogique durant l'année 2016 4
2. Le Baccalauréat européen 2016 11

B. RESSOURCES HUMAINES 18

C. ASPECTS JURIDIQUES 19
1. Recours 19
2. Etat de la question et perspectives futures 20

D. ASPECTS BUDGETAIRES 21
1. Evolution des coûts –dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire général 21
2. Budget du Secrétariat général 25

E. INFORMATIQUE ET STATISTIQUES 27

F. SERVICE D'AUDIT INTERNE 29
❖ Les activités du Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) en 2016 29

G. CADRE POUR UN BON CONTROLE INTERNE 31
❖ Avancées vers un solide système de contrôle interne 31

H. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS 32
1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2016-2017 32
2. Résultats de la politique d'inscription 2016-2017 33
3. Politique d'inscription pour 2017-2018 34

I. INFRASTRUCTURES DES ECOLES 36

IV. REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES – MISE EN ŒUVRE 46
1. Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les Etats-membres (cost sharing) 46
2. Ouverture du système 51

V. CONCLUSION 55

[1] Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (www.eursc.eu)

I. INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet d'apporter aux membres du Conseil supérieur et à toutes nos parties prenantes, des données consolidées sur l'ensemble du système des Écoles européennes et de les informer des principaux développements survenus dans les différents domaines d'activités du Secrétariat général ainsi que de la situation des écoles. Toutes les suggestions visant à améliorer la qualité ou le contenu du présent rapport sont les bienvenues.

Le rapport essaie de refléter et de démontrer une grande partie des efforts fournis afin de gérer le système des Ecoles européennes.

II. DONNEES SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017[2] DES ECOLES EUROPENNES (Réf. 2016-10-D-2-fr-2)

III. GESTION DU SYSTEME PAR LE SECRETARIAT GENERAL

A. ASPECTS PEDAGOGIQUES

1. Activité de l'unité de développement pédagogique durant l'année 2016

L'organisation du travail au sein de l'UDP a été encore légèrement réorganisée à partir de septembre 2016, dans l'attente de la nomination du nouveau Chef de l'Unité.

Une des missions de l'Unité de Développement pédagogique est le monitorage de l'assurance de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le système des Ecoles européennes.

i. Composition de l'Unité de Développement pédagogique

Le Secrétaire général adjoint reste également le Chef de l'Unité de Développement pédagogique.

Le SGA et l'Unité disposent de trois Assistants (dont 2 Assistants travaillant à mi-temps) et de quatre Secrétaires (dont 2 Secrétaires travaillant à temps complet et 2 à mi-temps).

ii. Tâches de l'Unité de Développement pédagogique

Une description des principaux champs d'action de l'Unité de Développement pédagogique a été consignée au Rapport du SG pour l'année 2013.

iii. Aperçu du travail accompli

Pendant l'année budgétaire 2016, l'Unité de Développement pédagogique a notamment organisé et coordonné :

- 9 grandes réunions pédagogiques : 2 Conseils d'inspection pour le cycle maternel/primaire, 3 pour le cycle secondaire, 2 Conseils d'inspection mixtes et 2 Comités pédagogique mixtes.
- 95 Groupes de travail pédagogiques en activité, présidés principalement par les inspecteurs, qui ont effectué au total 200 réunions comptabilisant ainsi un total de 278.5 jours de réunions.
- 14 formations continues centralisées pour les enseignants des cycles maternel, primaire et secondaire en liaison avec les Ecoles européennes et les Conseils d'inspection.
- 3 formations continues décentralisées : Morale non-confessionnelle au cycle primaire et Langue II et allemand L1 au cycle secondaire
- Soutien dans la mise en place de la formation pilote pour la nouvelle échelle de notation en collaboration avec l'Unité Baccalauréat. Cette formation pilote sera suivie d'une formation décentralisée.
- 1 formation continue pour les Directeurs sous la responsabilité du Secrétariat général.
- 211 visites d'inspection, principalement statutaires ;
- 3 visites d'inspection d'établissement ;

[2] Ce document est publié sur le site web du bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (www.eursc.eu)

- 1 visite de suivi d'inspection d'établissements
- Réception et suivi des rapports des groupes de travail et des formations continues
- Mise en place et suivi de l'appel d'offre pour la révision des programmes de sciences et mathématiques en collaboration avec la cellule « Procurement ».

La proposition des Conseils d'Inspection de créer un Groupe de Travail « Assurance Qualité », chargé d'établir les priorités et planifier les activités des inspecteurs a été approuvée par le Conseil supérieur en avril 2012. Un document reprenant les activités des Inspecteurs, régulièrement mis à jour et approuvé par le Conseil d'Inspection Mixte, a été présenté pour information aux Comités pédagogique et budgétaire ainsi qu'au Conseil supérieur pour leur information.

Le support pour la planification et la budgétisation de toutes les activités des inspecteurs est fourni par l'Unité de Développement pédagogique. Le nombre total des activités en 2016 s'élève à environ 442.

L'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi des documents approuvés par le Conseil d'inspection mixte, le Comité pédagogique mixte et le Conseil supérieur – résultant des différents groupes de travail:

- Appui logistique au GT « Assurance qualité » : préparation et suivi des réunions du GT, aide à la mise à jour du document sur la planification et les priorités des Conseils d'inspection.
- Révision du document « Structure pour tous les programmes au sein du système des Ecoles européennes ».
- Appui logistique au GT « Continuous Professional Development » - mise en place d'un cadre organisationnel suite à l'approbation du nouveau concept pour la formation continue des enseignants au sein du système des Ecoles européennes – projet pilote organisé entre février 2016 jusqu'à juin 2017, avant son entrée en vigueur définitive au 1er septembre 2017. Proposition pour la création d'un nouveau groupe de travail ayant pour mandat la révision du profil du Conseiller d'éducation principal et du Conseiller d'éducation.
- Mise à jour des « Lignes directrices pour l'organisation des Groupes de travail coordonnées par l'Unité de Développement pédagogique »
- Mise à jour des « Lignes directrices relatives à la réalisation, à la gestion et à la publication des programmes d'enseignement aux Ecoles européennes »
- Au total 16 nouveaux programmes ont été approuvés en 2016 ainsi que les Descripteurs de niveaux atteints pour 12 programmes en liaison avec la décision du CPM des 12-13 février 2015 sur le document 2015-01-D-62-en-1 « Les programmes axés sur les compétences, y compris les critères d'évaluation et les descripteurs de niveaux atteints spécifiques à chaque matière ».
- Mise à jour de tous les programmes contenant des descripteurs de niveaux atteints suite à l'approbation en octobre 2016 de la « Concordance terminologique des descripteurs de niveaux atteints »
- Un support continu au niveau du suivi de la mise en œuvre de la politique d'évaluation pour l'école primaire, y compris le Carnet scolaire, a été fourni en collaboration avec l'Unité ICT.
- Le Cadre commun pour l'inspection d'établissement a été mis à jour.
- Les lignes directrices pour l'inspection d'établissement (Mémo WSI) ont été mises à jour
- Un support continu quant au suivi aux « Normes pédagogiques pour les Ecoles européennes » et au développement d'outils pour la mise en œuvre des « Lignes directrices pour la réflexion, l'observation/l'(auto-)évaluation des enseignants aux cycles maternel, primaire et secondaire des Écoles européennes» a été fourni en coopération avec l'Unité Ressources Humaines. Il résulte notamment de ce support fourni par l'UDP au groupe de travail concerné, l'approbation en octobre 2015 d'une part d'un nouveau « Toolkit » pour l'évaluation de tous les enseignants et d'autre part, l'approbation en février 2016 du document unique « Un enseignement de qualité » dont fait partie prenante ce « Toolkit » ainsi que tous les documents en vigueur qui concerne l'évaluation de tous les enseignants.
- Evaluation harmonisée en fin de 5ème et les examens écrits menant aux notes B en 5ème année.

- Support continu au groupe de travail « Lignes directrices pour l'organisation d'échanges d'élèves entre les Ecoles européennes ». – Approbation des nouvelles Lignes directrices pour l'organisation de la mobilité des élèves en provenance et en direction des écoles européennes par le Conseil supérieur en décembre 2016.
- Mise à jour du Règlement pour l'examen du « Latinum Europaeum» en fin de 5e année – Introduction du certificat délivré au terme de quatre années d'études et de six années d'études du latin : Attestations de « Latinum Europaeum » et de « Latinum Europaeum Superius ».
- Mise à jour des procédures régissant l'organisation de l'examen du « Latinum Europaeum» en fin de 5e année.
- Support logistique à l'organisation du « Latinum Europaeum» en fin de 5e année.
- Mise en place du GT « IT-Pedagogique »

L'Unité de Développement pédagogique a eu également pour tâche d'assurer, d'une part, un suivi juridique et administratif de certains documents pédagogiques approuvés par les différents Conseils/Comités, et, d'autre part, un suivi budgétaire pour certains d'entre eux:

- Planification et estimation budgétaire globale des activités des Inspecteurs reprises sous l'intitulé « Frais de réunions des Conseils d'inspection ».
- Estimation budgétaire des différentes Inspections d'établissement.
- Estimation budgétaire des différents groupes de travail coordonnés par l'UDP.
- Estimation budgétaire pour la nouvelle proposition concernant le perfectionnement professionnel continu.
- Estimation budgétaire de diverses formations continues centralisées et décentralisées.
- Suivi au niveau de l'utilisation de l'outil technologique accompagnant les nouveaux programmes de mathématiques, les autres matières scientifiques et les sciences économiques.
- Mise en place et suivi de la procédure d'achat et de diffusion du manuel des Sciences humaines en S3 « Le Monde méditerranéen ».
- Conventions pour les groupes de travail : Intermath, EEC, Sciences humaines.
- Domaine d'intérêt et d'expertise des Inspecteurs des cycles maternel/primaire et secondaire.

L'Unité pédagogique se charge aussi de la mise à jour du Règlement général. En 2016, une mise à jour du Règlement général a eu lieu.

Cette mise à jour a été faite en décembre 2016 et concernait :

- la modification de l'Article 42 et plus particulièrement l'ajout au point 42.b) d'une mesure disciplinaire supplémentaire en point 7. à savoir, l'exclusion d'un ou de plusieurs voyages scolaires organisés pendant l'année scolaire en cours ;
- la modification de l'Article 44 et plus particulièrement au point 44.4 concernant la Composition du Conseil de discipline de manière à ce que des enseignants chargés de cours puissent y participer également et non plus uniquement des enseignants détachés;
- la modification de l'Article 61 et plus particulièrement l'ajout, au point 61.D, d'une mention explicite de l'exclusion des cours de Religion/Morale pour le calcul de la moyenne d'un élève des classes S4, S5 et S6 et ce, dans un souci de transparence, de sécurité juridique et de cohérence avec le point 61.C.3 qui le mentionne pour les élèves des classes S1, S2 et S3 ;
- l'ajout d'un Chapitre et de l'Article 68 indiquant que la version française du Règlement général prime sur les traductions dans les cas d'interprétation ou de contestation juridique.
- la rectification du Tableau d'équivalence qui figure en Annexe II pour l'Autriche.

Cette modification du Règlement général a été approuvée par la procédure écrite 2017/9 du 7 février 2017 par le Conseil supérieur des 7, 8 et 9 décembre 2016 avec entrée en vigueur immédiate.

Une nouvelle version du Règlement général (2014-03-D-14-fr-**5**) a été publiée sur le site web le 10 février 2017.

L'Unité de Développement pédagogique a continué à coordonner en 2016 également le projet de politique commune pour le Soutien éducatif dans les cycles primaire et secondaire. Pour rappel, la politique telle qu'elle est en place maintenant depuis quelques années avait été approuvée par le Conseil Supérieur en décembre 2012 et est entrée en vigueur dans les Ecoles européennes à partir de septembre 2013.

Comme chaque année, l'Unité a offert aussi en 2016 l'aide nécessaire aux Inspecteurs responsables du Soutien éducatif pour l'élaboration du rapport annuel 'Statistiques sur les élèves à besoins éducatifs spécifiques' et ce, pour la période couvrant l'année scolaire 2015-2016.

Ce dernier rapport concerne donc l'année scolaire et non pas l'année calendrier.

Suite à un certain nombre de recours administratifs et contentieux, il nous a également été conseillé par nos avocats de mettre à jour la politique du Soutien éducatif. Celle-ci a été discutée d'abord dans le groupe de travail pour le Soutien éducatif du 12 janvier 2016 et ensuite soumise au CIM du 17 février 2016 et au CPM des 18 et 19 février 2016. Cette proposition de modification a reçu un avis favorable du CIM et du CPM et a été approuvée par le CS des 12, 13 et 14 avril 2016. La version modifiée, sous la référence 2012-05-D-14-fr-8, a été publiée sur le site internet après son approbation par le Conseil supérieur.

Suite à cette mise à jour de la politique de Soutien éducatif, le Document procédural concernant le Soutien éducatif a dû être mis à jour également dans un souci de cohérence entre les deux textes. Le texte final a été adopté par le CPM des 13 et 14 octobre 2016 et la version 2012-05-D-15-fr-11 a été publiée sur le site web des Ecoles européennes.

Finalement, afin d'assurer une cohérence complète entre le document procédural et la politique du Soutien éducatif, une modification au point 5.1. a été approuvée par procédure écrite 2017/9 approuvant les décisions du CS des 7, 8 et 9 décembre 2016. La version 2012-05-D-14-fr-9 a été publiée sur le site web le 10 février 2017.

Une nouvelle version du Document procédural (2012-05-D-15-fr-11) a été publiée sur le site web le incluant toutes les modifications qui avaient été approuvées par le CPM.

Pendant l'année 2016, l'Unité a continué à garantir la coordination du travail concernant l'appel à candidatures pour les thérapeutes qui souhaitent offrir leurs services aux élèves qui bénéficient d'une convention pour élèves ayant des besoins éducatifs spécifiques. L'appel à manifestation d'intérêt sous sa forme actuelle a été activé à partir du 1er mai 2016 et est valable jusqu'au 30 juin 2020.

Dans le cadre de l'analyse des statistiques, l'Unité de Développement pédagogique s'est également chargée du suivi de l'analyse des taux de redoublements et de la mise en place des 19 mesures contre l'échec scolaire approuvées par le Conseil supérieur de décembre 2010, aussi au vu des modifications[3] apportées à l'Article 61 du Règlement général en 2013.

Le pourcentage de redoublements à la fin de l'année scolaire 2015-2016 est resté stable par rapport à celui enregistré l'année précédente, et reste sensiblement moindre que ceux enregistrés en 2012 et les années précédentes.

Des données relatives au taux de réussite dans les différentes matières dans les années S4, S5 et S6 ont aussi été produites ainsi que des données sur les recours formés devant les Conseils de classe.

[3] qui visent à donner une définition plus précise dans le domaine du pouvoir décisionnel des Conseils de classe quant à la promotion des élèves en fin d'année

Afin d'avoir une analyse plus approfondie au niveau du redoublement, un groupe de travail a été créé au CPM de février 2015, dont la composition est la suivante:

- Le Secrétaire général Adjoint
- 2 Inspecteurs
- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint pour le cycle secondaire
- 1 représentant des enseignants
- 1 représentant d'Interparents
- 1 représentant de la Commission européenne
- 1 représentant des Ecoles agréées

Ce groupe de travail tente d'analyser les statistiques et de répondre aux questions et aux demandes des différents acteurs.

Suite au mandat donné en octobre 2015 par le CPM, le groupe de travail « Analyse des taux de redoublements » a traité la question des incohérences relevées dans le document « Evaluation harmonisée et les tests B en fin de 5ème année du cycle secondaire ». Le document ainsi modifié a été approuvé en février 2016.

Le groupe de travail a également pris en charge le mandat initialement donné au groupe de travail « Evaluation au cycle secondaire », sur la question de la terminologie de l'examen et sur les questions relatives aux « Examens et tests menant aux notes officielles au cycle secondaire ». Le groupe de travail poursuit ses travaux quant à ce dernier mandat ainsi que sur le traitement des données et leur analyse.

A la suite du Rapport sur les échecs scolaires et les taux de redoublement dans les Ecoles européennes – 2016 (2016-09-D-40-fr-1), le CPM d'octobre 2016 a préconisé qu'une étude plus approfondie des différents cas de redoublements ainsi que des raisons pour lesquelles certains élèves quittent le système soit réalisée pour permettre de préparer des statistiques plus parlantes et plus transparentes. Le GT reflétera aussi toutes les mesures prises pour soutenir les élèves qui n'ont pas été promus et répètent une classe.

Dans le cadre du mandat donné par le Conseil supérieur en décembre 2015, l'UDP a pris également en charge l'organisation et le suivi du GT IT-PED qui est destiné à traiter tous les sujets à finalité pédagogique. Ces finalités sont notamment de :

- Suggérer les actions nécessaires afin que la compétence digitale des élèves soit correctement renforcée dans tous les cycles de leur éducation,
- Évaluer les projets pilotes lancés dans les écoles au sujet de l'innovation pédagogique IT et les déployer de manière harmonisée dans toutes les écoles en cas de succès,
- Proposer des modèles d'utilisation de l'IT à des fins pédagogiques, y compris pour les enfants ayant des besoins éducatifs spécifiques,
- Passer en revue le rôle de l'IT dans l'organisation des études et dans les programmes,
- Définir les lignes directrices et les objectifs pour la formation IT du personnel pédagogique,
- Avancer des propositions afin de promouvoir et faciliter l'utilisation de l'éducation à distance, conformément à la stratégie des écoles européennes (respect des limites techniques et financières définies),
- Avancer des recommandations pour l'utilisation pédagogique d'environnements pour l'éducation et la formation, aussi à distance,
- Assurer une communication bidirectionnelle avec les utilisateurs finaux du système IT-PED des écoles européennes (personnel pédagogique),
- Contribuer à l'élaboration du rapport annuel IT en ce qui concerne les innovations pédagogiques liées à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de communication.
- Elaboration du plan pluriannuel pour l'IT-PED.

Le GT IT-PED travaille en étroite collaboration avec le GT IT-ADM.
Après la première réunion du GT, dans laquelle la représentation inspectorale n'était pas du tout présente, le Secrétaire général adjoint, Président du GT, a décidé d'attendre la nomination d'un inspecteur responsable pour l'ICT-C au secondaire. Nomination qui a pu être faite en automne.

Dans le cadre de l'organisation des cours et de la structure des études au sein des Ecoles européennes et à la suite de la réception du rapport final de l'Institute of Education (University College London) « Évaluation externe d'une proposition de réorganisation des études secondaires dans le système des Écoles européennes », le Conseil supérieur de décembre 2015 a décidé de donner mandat au GT Réforme pédagogique sur l'avis du CIM, du CPM et du CB, et sur la recommandation du GT Organisation des études.

A la suite du rapport final de l'IoE et de ses recommandations, le GT « Organisation des études » s'est réuni le 9 septembre 2015. Il a formulé deux propositions à l'intention du CS de décembre 2015 :

La première proposition portait sur la création d'un GT « Réforme pédagogique » chargé de traduire les recommandations de l'IoE : *« Le Conseil supérieur approuve la proposition de création d'un Groupe de travail « Réforme pédagogique », dont la composition et le mandat sont décrits ci-après :*

Un petit groupe (task force), composé ainsi :

- Président du Conseil d'Inspection Secondaire ;
- Chef de l'Unité Développement Pédagogique ;
- Chef de l'Unité Baccalauréat.

La task force sera intégrée par le(s) expert(s) externe(s) :

• un expert de l'apprentissage des langues ;
• un expert de la révision des programmes ;
• un expert de la DG Éducation et Culture de la Commission européenne qui a des connaissances en matière de définition des huit compétences clés ;

et des expert(s) interne(s) (notamment la Présidence du Conseil d'Inspection Maternel et Primaire), selon les nécessités et les questions débattues lors des différentes rencontres.

La task force se réunira aussi au moins deux fois sur une année scolaire avec les Représentants des différentes parties prenantes au processus de décision des EE et fera rapport régulièrement au Conseil d'Inspection et au Comité Pédagogique Mixte des Ecoles Européennes lors de leurs réunions. Ceci afin de garantir une bonne communication sur l'état d'avancement des travaux et d'évaluer régulièrement les différentes propositions qui en découlent. La task-force s'engage à assurer une continuité avec la présidence suivante. »[4]

La seconde proposition portait sur l'inclusion de la langue du pays-siège de l'école dans la liste des Langues 2. Le CS a décidé que cette question serait intégrée aux travaux du GT « Réforme pédagogique ».

Le mandat du GT « Réforme pédagogique » porte donc sur la traduction des recommandations formulées dans le rapport de l'Institute of Education précité en mesures concrètes et opérationnelles à mettre en œuvre pour un enseignement qui satisfasse intégralement aux exigences des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie et qui garantisse un programme scolaire cohérent et équilibré à chaque élève jusqu'au Baccalauréat européen, y compris la définition d'une politique cohérente de l'enseignement des langues.

Le premier thème autour duquel la Task Force a articulé ses premiers travaux s'est intéressé précisément à cette définition d'une politique cohérente de l'enseignement des langues au sein des Ecoles européennes. Alors sous Présidence danoise, la Task Force s'est réunie à cinq reprises de janvier à mai 2016 et rapport a été fait auprès du GT élargi à l'ensemble des parties

[4] Document 2015-12-D-8-fr-3 « Décisions de la réunion du Conseil supérieur des Ecoles européennes », réunion des 1, 2 et 3 décembre 2015, pages 9 et 10

prenantes en mai 2016. De même, les Comité pédagogiques et les autres organes décisionnels ont été informés des pistes explorées.

La Task Force s'est ensuite penché, sous l'égide de la Présidence allemande, sur la définition du curriculum et l'intégration des huit compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. La Task Force continuera de faire rapport auprès du GT élargi et des Comités pédagogiques.

Découlant également des recommandations de l'IoE, les experts ont souligné, entre autres, les points suivants :

- la nécessité d'une révision urgente des programmes de Sciences « *afin de se concentrer sur les grandes idées des sciences plutôt que d'entrer dans des détails trop pointus » ;*
- les programmes de Mathématiques, pour lesquels les experts de l'IoE indiquent que *« le programme de Mathématiques actuel des Écoles européennes comprend des demandes très différentes en S4 et en S5, et il peut largement dépasser ce que l'on demande normalement à des élèves âgés de 15-16 ans »*, les experts recommandent de *« réduire les exigences mathématiques actuellement imposées à tous les élèves, afin de faire en sorte qu'elles correspondent aux attentes futures des universités et des établissements d'enseignement supérieur, et qu'un maximum d'élèves puisse réaliser leur potentiel en Mathématiques, plutôt que de voir un grand nombre d'élèves débrayer. »*

Afin d'atteindre ces objectifs au mieux et d'adopter une approche transversale à travers les programmes de Sciences et de Mathématiques, une proposition a été formulée en octobre 2015, au Conseil d'Inspection secondaire (CIS) d'externaliser la réalisation des syllabi de Sciences et de Mathématiques. Le CIS a approuvé cette proposition. Les travaux relatifs à l'élaboration du cahier des charges pour la réalisation de l'appel d'offres ont été bouclés en étroite collaboration avec, d'une part, les Inspecteurs responsables des matières scientifiques et mathématiques (Steering Committee), et, d'autre part, avec les experts de ces matières désignés par les Inspecteurs des matières concernées (Steering Group).

L'appel d'offres a été lancé le 26 avril 2016 et la procédure d'appel d'offres a été clôturée par l'attribution du marché au candidat ayant le mieux répondu aux critères définis dans le cahier des charges tel que déterminé par le Comité d'ouverture et d'évaluation des offres. Néanmoins, à la suite du refus du candidat de signer le contrat en l'état, toute une série d'obstacles juridiques doivent encore être surmontés et d'autres options devront peut-être être envisagées pour mener à bien la révision des syllabi de Sciences et de Mathématiques.

2. Le Baccalauréat européen 2016

La 57e session du Baccalauréat européen a été présidée par le Président du Jury du Baccalauréat européen, le Docteur Carl Winsløw, Professeur au Danemark.

Au total, 1891 candidats provenant de 13 Écoles européennes et de 6 Écoles agréées se sont inscrits à la session 2016 du Baccalauréat européen. 41 candidats n'ont pas obtenu le Baccalauréat européen : 6 candidats ont abandonné la session d'examens, et 35 candidats ont échoué.

Pendant les examens, 8 candidats se sont partiellement absentés pour des raisons médicales et 11 en raison de leur participation à des examens nationaux, à savoir la Selectividad espagnole. 21 épreuves de remplacement ont été organisées en juin 2016.

Trois candidats ont été autorisés à participer à une session extraordinaire en septembre 2016, et 10 épreuves de remplacement ont été organisées à cet effet.

7 épreuves écrites ont été organisées pour les cas de recours acceptés.

Taux de réussite global au Baccalauréat 2016 : 98,1 %

Taux de réussite

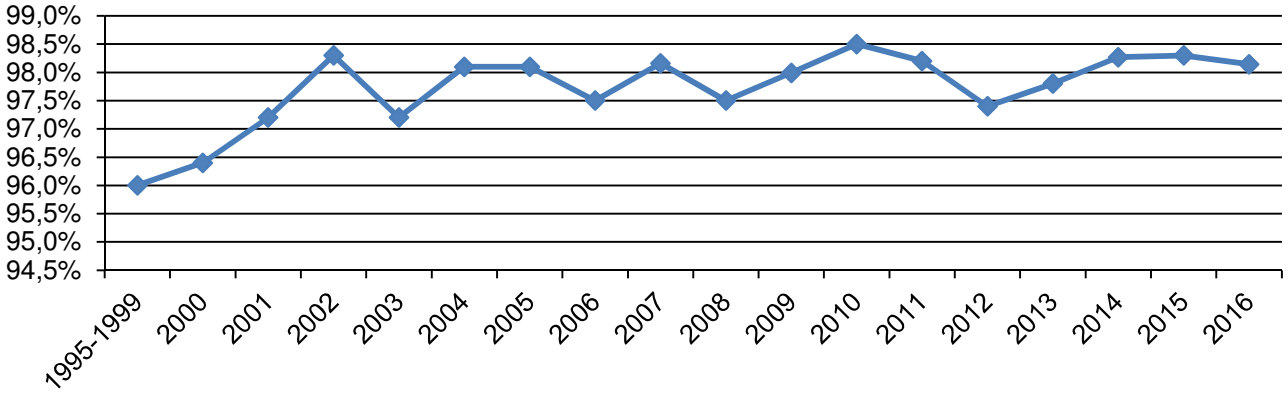

Le tableau suivant indique le taux de réussite dans les différentes sections linguistiques. Cette année, le taux de réussite par section linguistique variait entre 93,6 % et 100 %. Les résultats ne sont pas toujours statistiquement comparables vu le petit nombre de bacheliers dans certaines sections.

Taux de réussite par section linguistique

Section ling.	Diplômés	Candidats	Taux de réussite
DA	29	30	96,7 %
DE	343	349	98,3 %
EL	57	58	98,3 %
EN	446	454	98,2 %
ES	105	109	96,3 %
FI	40	40	100,0 %
FR	439	447	98,2 %
HU	15	15	100,0 %
IT	178	179	99,4 %
NL	109	111	98,2 %
PL	17	18	94,4 %
PT	44	47	93,6 %
SV	28	28	100,0 %
Total	**1850**	**1885**	**98,1 %**

Pour tous les candidats qui ont participé à la session 2016 du Baccalauréat, la note finale moyenne s'élevait à 78,3. La comparaison des notes finales montre une légère augmentation de cette moyenne au cours des cinq dernières années.

Moyenne globale des cinq dernières années

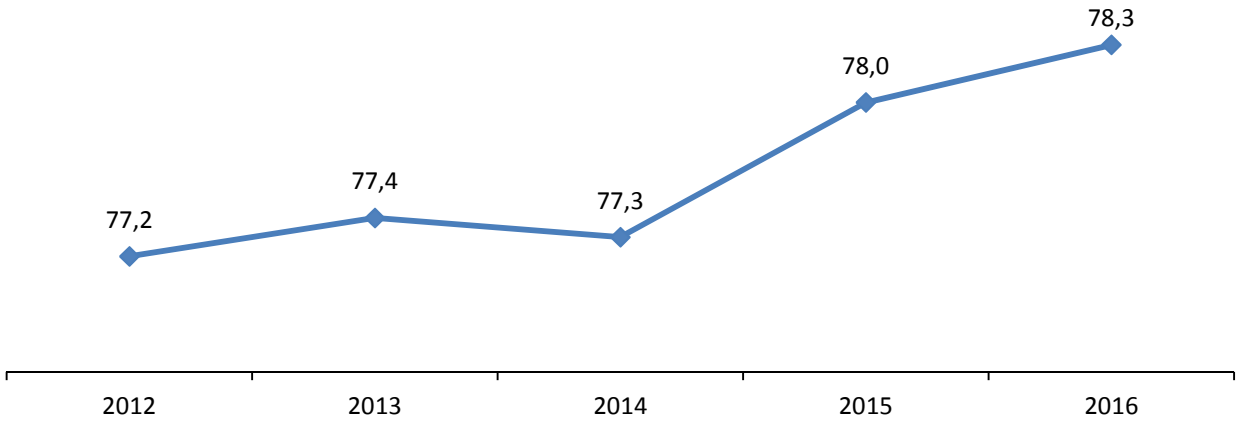

Cette année, la note finale moyenne était comprise entre 72,0 et 81,7 selon les écoles :

Note finale moyenne par École

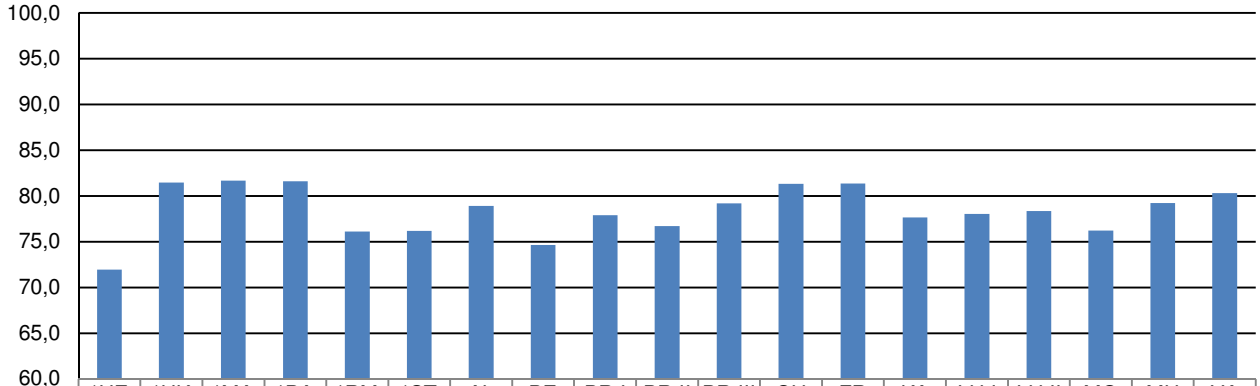

	*HE	*HK	*MA	*PA	*RM	*ST	AL	BE	BR I	BR II	BR III	CU	FR	KA	LU I	LU II	MO	MU	VA
Average Final Mark	72,0	81,5	81,7	81,6	76,1	76,2	78,9	74,7	77,9	76,7	79,2	81,3	81,4	77,6	78,1	78,4	76,2	79,2	80,3

Note finale moyenne par École: nombre de candidats par école

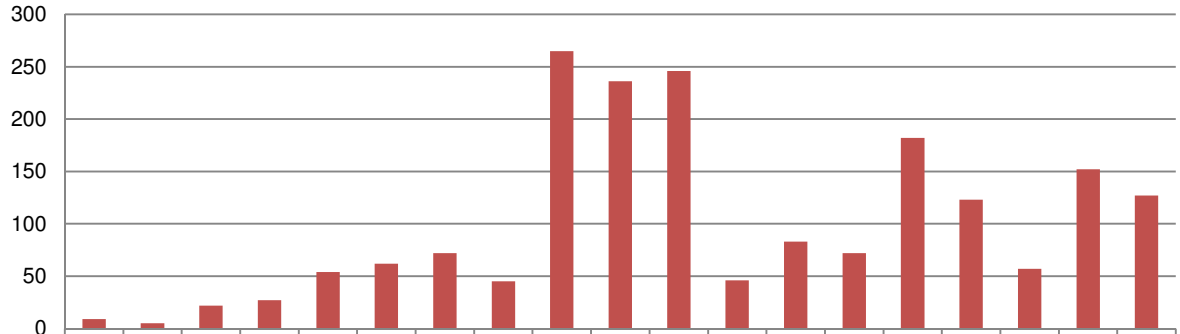

	*HE	*HK	*MA	*PA	*RM	*ST	AL	BE	BR I	BR II	BR III	CU	FR	KA	LU I	LU II	MO	MU	VA
Candidates	9	5	22	27	54	62	72	45	265	236	246	46	83	72	182	123	57	152	127

Selon les sections linguistiques, la note finale moyenne était comprise entre 72,6 et 83,0. Le faible nombre de candidats dans certaines sections ne permet pas de considérer la moyenne obtenue comme statistiquement significative.

Note finale moyenne par section linguistique

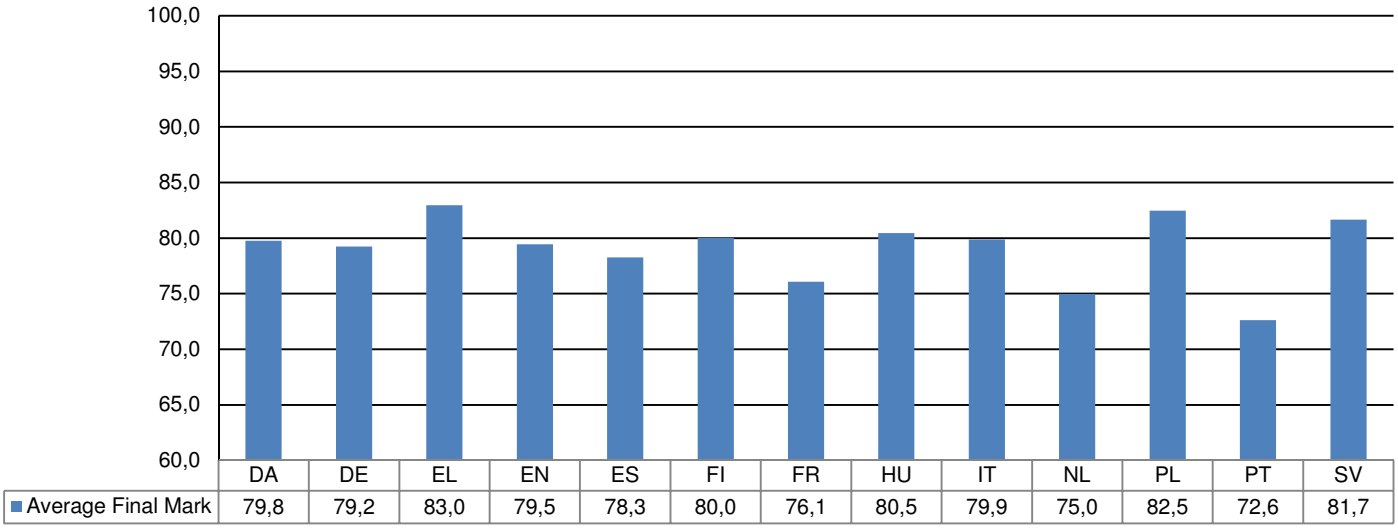

Note finale moyenne par section linguistique: nombre de candidats

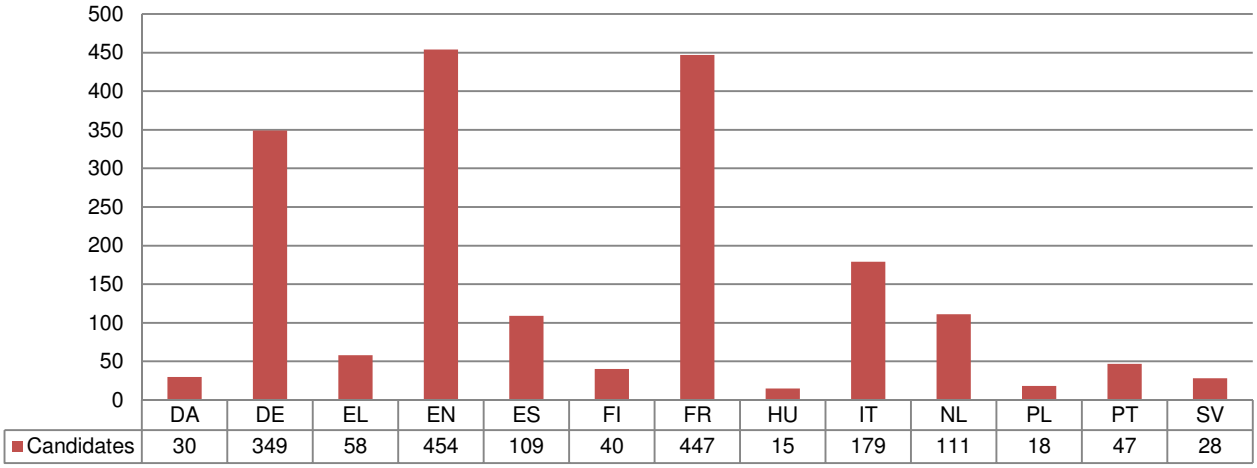

Cette année, 172 candidats SWALS (sans section linguistique) se sont inscrits à la session du Baccalauréat européen.

Le graphique suivant illustre leurs performances en Langues II, III et IV. Nous pouvons constater que leur performance en Langue II est supérieure à la moyenne.

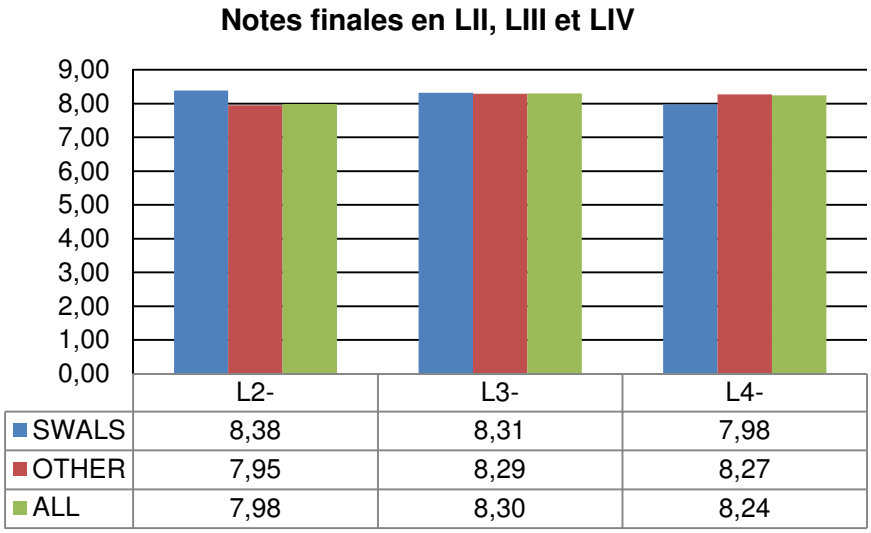

Dans le tableau suivant, nous pouvons comparer les performances des élèves SWALS par matière aux performances des élèves de leur section linguistique. Comme on peut le constater, il n'y a pas d'écart significatif entre leurs notes et celles des autres élèves, même dans les matières enseignées en Langue II (en jaune), pour lesquelles on pourrait s'attendre à ce que les élèves SWALS aient de meilleurs résultats.

Matière	bi4	chi	eco	ge4	hi4	ma3	ma5	maa	ph4	phy
SWALS	7,47	7,45	7,43	7,39	7,57	6,73	7,49	8,65	7,79	7,56
AUTRES	7,47	7,50	7,48	7,57	7,64	6,93	7,26	8,31	8,12	7,48
TOUS	7,47	7,50	7,48	7,55	7,63	6,91	7,27	8,34	8,09	7,49

La décision liée à la réforme du Baccalauréat européen de réduire le nombre d'épreuves orales pour passer de 4 à 3 épreuves au cours de l'année 2013-2014 a eu une très forte incidence sur les épreuves orales d'Histoire et de Géographie (options 2 et 4 périodes). Le nombre de candidats qui ont choisi ces épreuves a chuté de plus de 60 % en hi2, 50 % en hi4, 60 % en ge2 et 50 % en ge4.

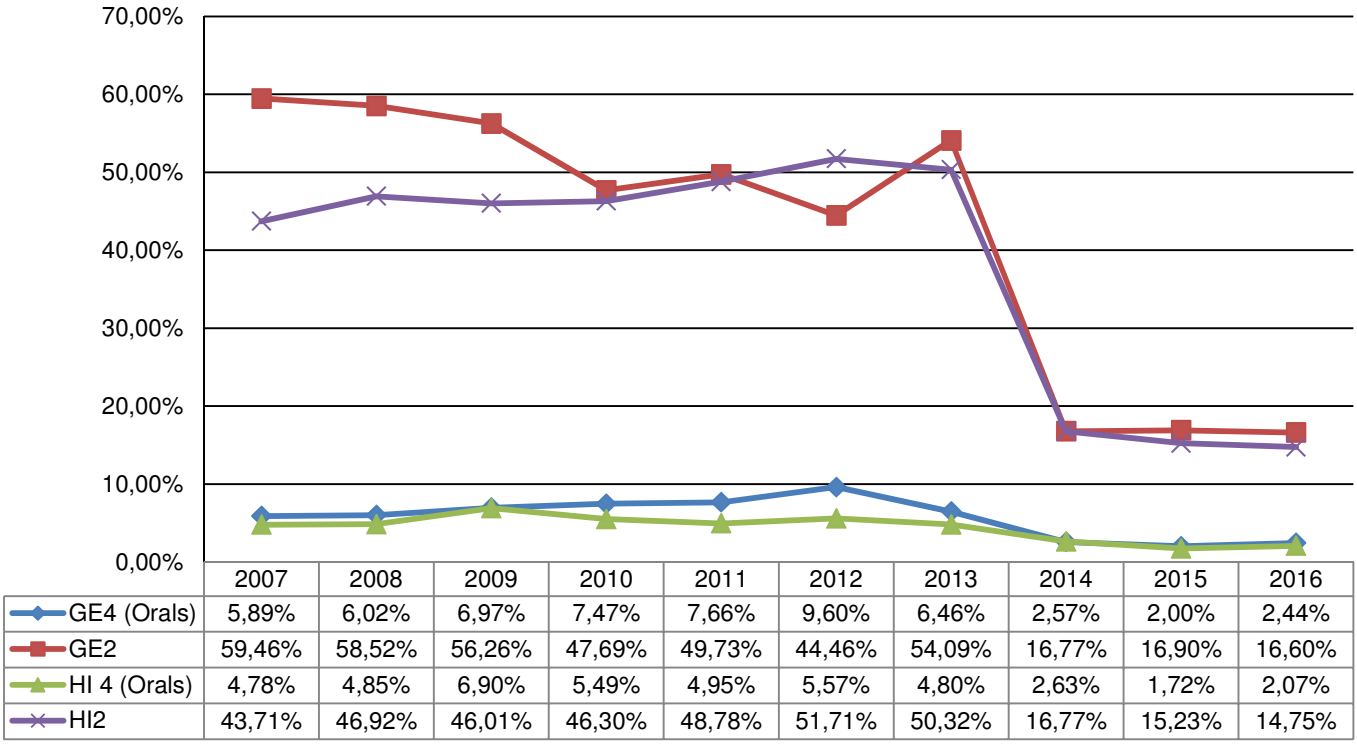

Le nombre de candidats qui ont choisi Philosophie 4 périodes a presque triplé (passant de 49 candidats en 2013 à 130 en 2016), et le nombre d'épreuves orales de Chimie a doublé cette année par rapport à 2013 (passant de 27 à 58).

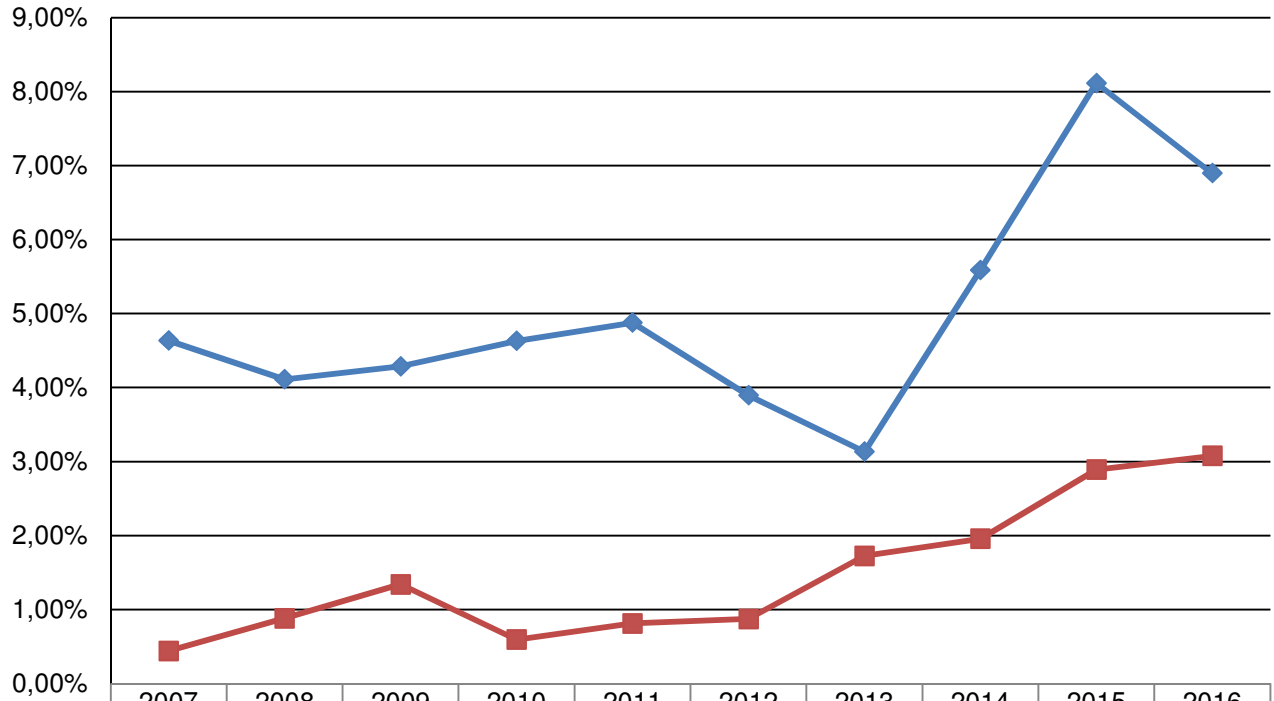

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PH4 (Orals)	4,64%	4,11%	4,29%	4,63%	4,88%	3,90%	3,13%	5,59%	8,12%	6,9%
CHI (Orals)	0,44%	0,88%	1,34%	0,60%	0,81%	0,87%	1,73%	1,96%	2,89%	3,1%

Cette année, pour la première fois, le Rapport du Baccalauréat européen a également intégré quelques informations relatives aux résultats finaux obtenus par les élèves présentant des besoins éducatifs spécifiques.

73 élèves ont bénéficié de mesures particulières lors des épreuves écrites et/ou orales au cours de la session 2016 du BE. 9 d'entre eux étaient des élèves SWALS. En juin 2016, le Conseil d'inspection secondaire a approuvé 10 demandes supplémentaires liées à des circonstances exceptionnelles : bras cassé, problèmes de voix...

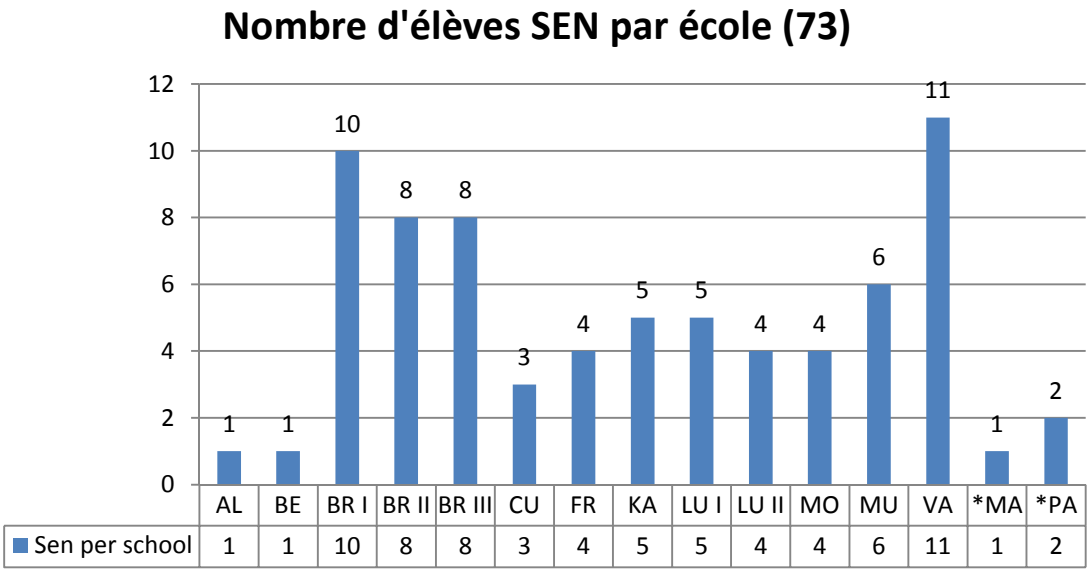

	AL	BE	BR I	BR II	BR III	CU	FR	KA	LU I	LU II	MO	MU	VA	*MA	*PA
Sen per school	1	1	10	8	8	3	4	5	5	4	4	6	11	1	2

Ces mesures consistaient essentiellement en l'octroi de temps supplémentaire, l'utilisation d'un ordinateur portable (avec ou sans correcteur orthographique) ou l'utilisation d'une calculatrice. D'autres mesures plus exceptionnelles ont été accordées, comme l'autorisation d'un lecteur, d'un scribe, d'un local séparé ou d'une pause sous surveillance, ou la modification du format des sujets.

Taux De Réussite

Sur 73 élèves, 70 ont réussi, dont tous les élèves SWALS.

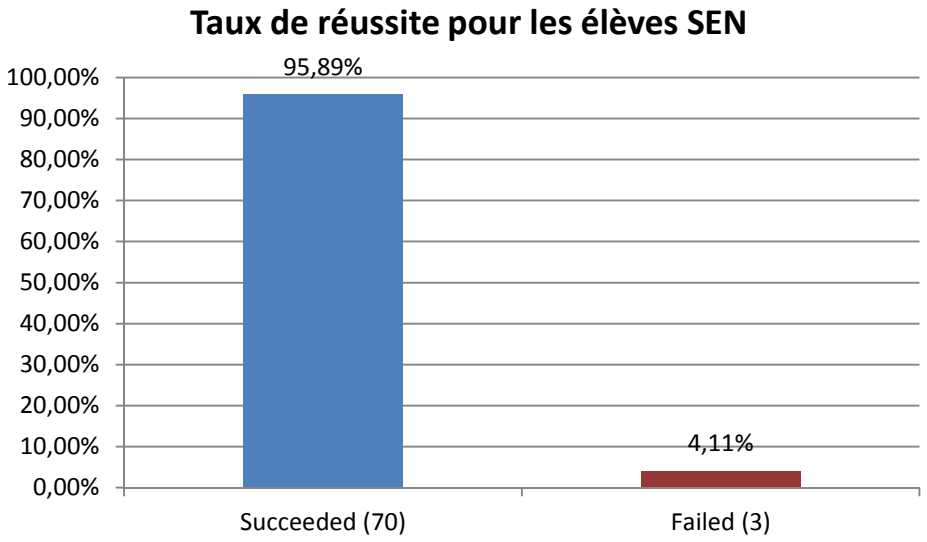

Note finale globale

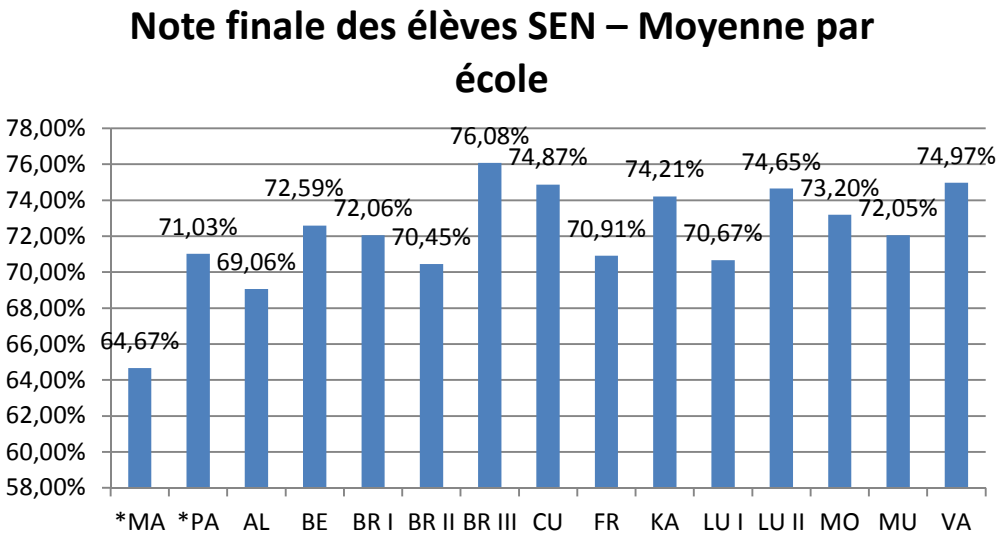

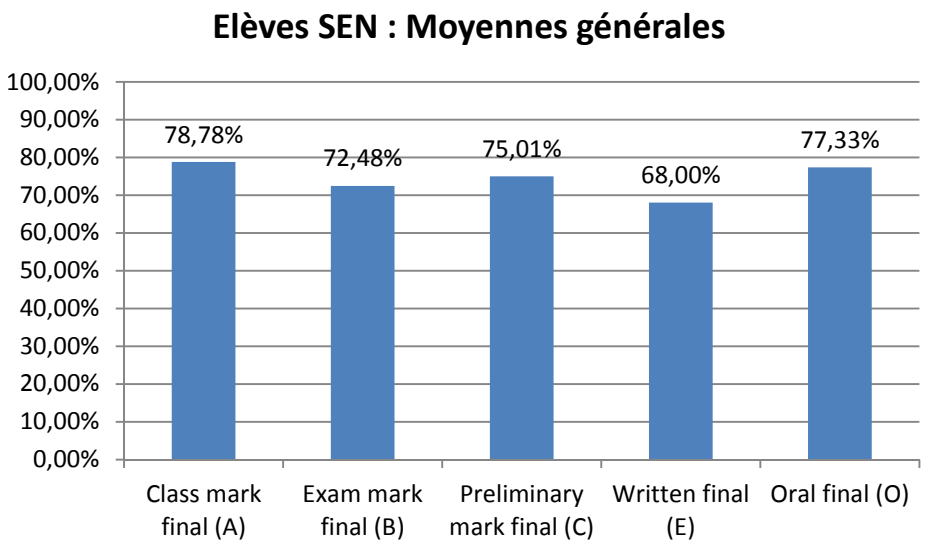
Elèves SEN : Moyennes générales
100,00%
90,00%
80,00%
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
78,78%
72,48%
75,01%
68,00%
77,33%
Class mark final (A)
Exam mark final (B)
Preliminary mark final (C)
Written final (E)
Oral final (O)

B. RESSOURCES HUMAINES

Depuis 2013, le département Ressources humaines du Bureau du Secrétaire général est chargé non seulement de la gestion des ressources humaines au sein du bureau, mais aussi de la plupart des questions relatives aux ressources humaines liées aux 14 écoles.

Le recrutement de nouveaux membres du personnel pour le Bureau du Secrétaire général a encore constitué un élément important du travail du département.

De plus, en raison de la réorganisation interne mentionnée ci-dessus, le département RH s'est chargé de six procédures de recrutement liées au personnel directeur des 14 Écoles et de la vérification de l'expérience professionnelle de 125 nouveaux enseignants détachés.

Le personnel détaché du Bureau est resté stable en 2016 (huit membres du personnel au total), tandis que les effectifs du PAS ont été portés à 54 membres du personnel. Au total, deux procédures de recrutement de membres du personnel détaché et quatre procédures de recrutement de membres du PAS ont été menées à bien.

Par ailleurs, le Bureau a continué à recruter des stagiaires ainsi que des intérimaires pour remplacer des membres du PAS.
Plusieurs formations ont été organisées pour les membres du personnel du Bureau du Secrétaire général.

En outre, les membres du personnel intéressés ont suivi des cours de premiers secours ainsi que des cours relatifs à la sécurité, à la prévention et à la protection au travail. Le premier groupe a eu cours en décembre 2016 et d'autres suivront en 2017.
Le département Ressources humaines a notamment participé à quatre groupes de travail.
Le groupe de travail PAS s'est réuni deux fois pour élaborer une proposition d'harmonisation des barèmes du PAS recruté avant et après avril 2007. Le Comité budgétaire de mars 2016 n'a pas apporté un soutien suffisant à cette proposition. Il a demandé au groupe de travail de présenter une nouvelle proposition au cours de l'une des prochaines réunions.

Au bout de quatre réunions, le groupe de travail Chargés de cours a finalisé la proposition de « Statut des chargés de cours auprès des Écoles européennes ». Le Conseil supérieur a adopté cette proposition par procédure écrite en avril 2016. Le nouveau Statut des chargés de cours est entré en vigueur le 1er septembre 2016. Ce Statut prévoit un contrat de deux ans qui peut être prolongé une fois pour deux années supplémentaires. Après quatre ans, un contrat à durée indéterminée est prévu si l'évaluation de l'enseignant est positive. Par ailleurs, le nouveau Statut met en place des procédures de recrutement et d'évaluation en bonne et due forme, la représentation du personnel et l'accès au perfectionnement professionnel, il donne droit aux chargés de cours au remboursement de leurs frais de déménagement et il organise leur participation à un système d'échelons fondé sur le mérite. Enfin, la mobilité des chargés de cours entre les écoles est favorisée. Toutes ces mesures visent à assurer la reconnaissance des chargés de cours en tant que membres à part entière du personnel enseignant des Écoles européennes. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Statut des chargés de cours, le groupe de travail s'est réuni deux fois afin de soutenir sa mise en œuvre harmonisée. Le groupe de travail essaiera de présenter un rapport à mi-parcours concernant la mise en œuvre du nouveau Statut des chargés de cours d'ici fin 2017. En parallèle, les besoins d'évaluation concrets des chargés de cours seront examinés.

Le nouveau groupe de travail « Économes » s'est réuni trois fois pour discuter de la situation des économes au sein du système des Écoles européennes et présenter un rapport à mi-parcours au Conseil supérieur en décembre 2016. Ce rapport à mi-parcours contient de nombreuses recommandations, qui ont reçu le soutien général du Conseil supérieur. Des propositions concrètes sont prévues pour le Conseil supérieur d'avril 2017.

En décembre 2015, le Conseil supérieur a chargé le Bureau du Secrétaire général de créer un groupe de travail qui étudierait la « mobilité » du personnel. Le groupe de travail Mobilité s'est réuni deux fois et a remis un rapport à mi-parcours au Conseil supérieur en décembre 2016. Globalement, le Conseil supérieur soutient les recommandations incluses dans ce rapport à mi-parcours. Les propositions concrètes du groupe de travail sont prévues pour la réunion du Conseil supérieur d'avril 2017.

C. ASPECTS JURIDIQUES

1. Recours

En 2016, **81 recours administratifs** ont été traités par le Bureau du Secrétaire général et **70 recours contentieux** l'ont été par la Chambre de recours, dont un peu moins de la moitié a été formée après rejet d'un recours administratif préalable. Ce nombre de 81 s'inscrit dans la continuité de la diminution observée les années précédentes (88 en 2015 et 85 en 2014) et constitue le nombre le plus bas enregistré au cours des 5 dernières années.

Comme les années précédentes, ce sont les recours portés à l'encontre des décisions des Conseils de classe qui ont été les plus nombreux, leur nombre de 33 étant resté stable par rapport à l'année précédente où 32 recours de ce type avaient été formés. La même stabilité peut être observée pour les autres recours, à l'exception de ceux concernant le Baccalauréat dont le nombre a doublé par rapport à l'an dernier (18 en 2016 contre 9 en 2015).

Cette augmentation trouve une explication partielle dans la diversification des recours comptabilisés dans cette catégorie qui ne portent plus uniquement sur les résultats finaux du Baccalauréat mais également sur les épreuves du Pré-Bac et les demandes de mesures spécifiques introduites en vertu de la politique de soutien éducatif.

L'ensemble des recours administratifs et contentieux est détaillé comme suit par domaine ou organe décisionnel :

Recours administratifs	Recours contentieux
	40 recours contre les décisions de l'Autorité centrale des inscriptions (dont **5** en référé)
33 recours contre la décision d'un Conseil de classe	**4** recours contre la décision d'un Conseil de classe (dont **1** en référé)
4 recours concernant une demande d'inscription dans les Ecoles autres que celles de Bruxelles, dont **1** recours concernant le minerval scolaire de Catégorie III	**1** recours concernant le minerval scolaire de Catégorie III
4 recours concernant la détermination de la Langue 1	**6** recours concernant la détermination de la Langue 1
16 recours concernant le personnel enseignant, dont **3** introduits par des chargés de cours	**9** recours concernant le personnel enseignant, dont **1** introduit par des chargés de cours
18 recours contre les résultats du Baccalauréat européen (**16** + **2** au Pré-Bac, dont **1** qui concernait un élève demandant des mesures spécifiques)	**8** recours contre les résultats du Baccalauréat européen (dont **2** en référé)
0 recours concernant les élèves à besoins spécifiques	**0** recours concernant les élèves à besoins spécifiques
5 recours contre la décision d'un Conseil de discipline	**1** recours contre la décision d'un Conseil de discipline
1 recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées (changement de Langue 2)	**1** recours ne relevant d'aucune des catégories susvisées (changement de Langue 2)
TOTAL : 81	**TOTAL : 70 (dont 8 référés)**

2. Etat de la question et perspectives futures

L'année 2016 a été marquée par une avancée considérable en termes de renforcement et de reconnaissance des droits d'un pourcentage substantiel (37%) des membres du personnel enseignant : l'adoption du Statut des chargés des cours par procédure écrite 2016/12 achevée le 11 mai 2016.

Le nouveau statut est entré en vigueur le 1er septembre 2016 et s'applique à tous les chargés de cours en activité à cette date ou engagés ultérieurement. Il est le résultat de plusieurs années de négociations dont l'initiative remonte à 2004. Au nombre des avantages qu'il comporte, on relèvera utilement la possibilité de contrats à durée indéterminée, une évolution barémique par voie d'échelons, ainsi que des règles claires et définitives concernant la représentation de cette catégorie de membres du personnel.

Le nouveau statut a également le mérite de consacrer formellement, dans son article 50, la compétence de la Chambre de recours pour connaître des litiges opposant les chargés de cours aux organes décisionnaires des Ecoles en lien avec leur régime de travail.

On ne saurait y voir une nouveauté puisque la compétence de la Chambre était déjà reconnue par la jurisprudence, spécialement la décision du 11 mars 2015 de la Cour européenne de Justice (affaire C 464/13). L'article 50 ajoute néanmoins en transparence et en sécurité juridique, dans l'intérêt bien compris des justiciables, et on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il génère un accroissement du nombre de recours administratifs et contentieux, dont un a été introduit en 2016 contre le statut lui-même et a été rejeté.

S'agissant des autres textes réglementaires, il y a lieu de rappeler ici que, lors de sa réunion d'avril 2013, le Conseil supérieur a mandaté un groupe de travail afin de formuler des propositions visant à renforcer la protection juridictionnelle au sein du système des Ecoles européennes au sens large, c'est-à-dire y compris au niveau du fonctionnement de la Chambre de recours.

Ce groupe de travail a fait des propositions visant, non seulement, le Règlement de procédure et le Statut de la Chambre, mais aussi le Règlement général des Ecoles et le Statut du Personnel détaché. Malheureusement, à la différence des propositions visant la Chambre qui ont été adoptées en l'état par le Conseil supérieur lors de sa réunion d'avril 2015 à Prague, les propositions portant sur la réglementation des Ecoles n'ont pas été approuvées par le Conseil supérieur lors de sa réunion d'avril 2016 à Copenhague et devront être amendées.

Au plan juridique, en-dehors des recours, le Bureau du Secrétaire général a été saisi de nombreuses demandes concernant la protection des données à caractère personnel. Avec l'entrée en vigueur, le 24 mai 2016, du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), cette situation a conduit le Bureau du Secrétaire général à proposer la création d'un groupe de travail chargé d'identifier les besoins actuels et futurs des Ecoles dans ce domaine.

Ce groupe de travail a été créé par décision du Conseil supérieur des 7-9 décembre 2016. Il se réunira dans le courant de l'année 2017 et a pour mission de déterminer les mesures à adopter pour se conformer au RGPD et ce avant l'échéance du 25 mai 2018, date à laquelle le RGPD remplacera la législation existante en matière de protection de la vie privée (directive 95/46/CE). Le groupe de travail avancera également des propositions concrètes de mise en œuvre de ces mesures.

D. ASPECTS BUDGETAIRES

Les tableaux suivants publiés dans le rapport du contrôleur financier sont repris dans le présent document pour la vision globale qu'ils donnent des coûts du système et de leur répartition entre les différents contributeurs.

1. Evolution des coûts – dépenses par école et pour le Bureau du Secrétaire Général[5]

Afin de compléter les données apportées par le document 2016-10-D-6-fr-2, « Données sur la rentrée scolaire 2016-2017 des Écoles européennes », le tableau suivant fournit une synthèse des données financières qui n'étaient pas disponibles lors de la publication de ce document en décembre 2016.
Le Tableau 1 présente l'évolution des coûts enregistrée entre 2011 et 2016. Les chiffres montrent une augmentation de 7,86 % sur ces cinq années, et une augmentation de 3,75 % en 2016 par rapport à l'exercice 2015. Il convient de noter que la population scolaire en chiffres absolus a augmenté de 3324 élèves, soit 14,23 %, entre 2011 et 2016, et de 788 élèves, soit 3,04 %, entre 2015 et 2016. (Les effectifs par école peuvent être consultés dans le document 2016-10-D-2-fr-2 évoqué ci-dessus).

Tableau 1: Évolution des coûts entre 2011 et 2016 – Dépenses (en €)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	% 2011 - 2016	% 2015 - 2016
Al	13.063.127	13.239.486	13.291.431	11.857.159	12.567.378	11.848.348	-9,30	-5,72
Be	9.175.350	7.853.298	7.943.540	8.488.442	8.215.631	8.452.380	-7,88	2,88
Br I	34.212.200	32.427.533	31.513.924	33.613.280	33.896.335	36.284.993	6,06	7,05
Br II	33.523.508	32.808.110	32.979.059	32.840.553	31.423.740	32.397.210	-3,36	3,10
Br III	31.742.797	29.492.282	28.536.902	29.871.588	28.245.308	30.526.275	-3,83	8,08
Br IV	8.431.352	11.475.974	13.382.371	16.313.487	18.463.955	21.955.018	160,40	18,91
Cu	9.456.200	8.445.468	7.900.641	9.067.963	8.380.808	7.535.376	-20,31	-10,09
Ff	11.969.244	12.338.347	11.957.813	13.066.646	13.882.100	14.822.144	23,84	6,77
Ka	11.921.801	11.747.171	11.221.382	11.139.778	11.247.168	11.045.660	-7,35	-1,79
Lux I	40.142.660	34.098.279	27.781.816	28.112.758	28.485.543	29.824.614	-25,70	4,70
Lux II	8.183.844	14.222.763	22.889.186	23.441.946	23.493.832	25.175.580	207,63	7,16
Mol	12.345.548	11.372.143	11.155.974	11.088.318	10.859.201	11.143.436	-9,74	2,62
Mun	22.173.927	22.218.088	21.940.116	24.439.432	24.706.380	24.689.881	11,35	-0,07
Var	18.596.427	17.570.518	18.733.012	18.496.481	17.988.552	18.110.937	-2,61	0,68

[5] Source : Rapport annuel du Contrôleur financier – Réf. : 2017-02-D-14-en-2

OSG	8.325.167	8.254.664	9.801.298	11.721.315	10.810.798	10.932.629	31,32	1,13
TOTAL	**273.263.152**	**267.564.124**	**271.028.465**	**283.559.146**	**284.089.263**	**294.744.481**	7,86	3,75

Les chiffres pour 2011 à 2014, obtenus à l'aide de l'ancien logiciel, Cobee, font état des dépenses réelles, considérées comme les engagements réalisés sur les crédits budgétaires et effectivement dépensés (à l'exclusion des crédits reportés à l'exercice suivant qui n'ont finalement pas été dépensés et, par conséquent, qui ont été annulés).
Les chiffres pour 2015, extraits de SAP, illustrent les engagements approuvés et utilisés et plus précisément les Valeurs réelles + les Crédits reportés à l'exercice suivant n+1 (utilisés) – les crédits reportés de l'exercice précédent n-1.
Les chiffres pour 2016, (encore provisoires et sous réserve d'ajustements éventuels) extraits de SAP, illustrent les engagements approuvés et utilisés et plus précisément les Valeurs réelles + les Crédits reportés à l'exercice suivant n+1 (utilisés) – les crédits reportés de l'exercice précédent n-1.
Données consultées le 23/03/2017.

Le Tableau 2 montre l'évolution des coûts par élève sur la même période de cinq ans. Il convient de préciser que jusqu'à présent, Bruxelles IV n'a comporté que les 6 premières années du cycle secondaire, introduites progressivement depuis 2010, et donc ses coûts ne sont pas tout à fait comparables à ceux des autres écoles. Bruxelles I connaît une augmentation de 3,56 % par rapport à 2015, provoquée essentiellement par l'utilisation supplémentaire du site de Berkendael en attendant l'ouverture de l'École européenne de Bruxelles V. Il est utile de rappeler que les dépenses de Bruxelles I et du site de Berkendael ne sont pas distinctes, c'est pourquoi il n'est pas possible de calculer le coût par élève sur chacun de ces sites. La fermeture progressive de l'École de Culham en tant qu'École de type I, conformément à la décision prise par le Conseil supérieur en 2007, doit également être mentionnée. Elle justifie la baisse de 2,61 % par rapport à 2015. Le cycle primaire a fermé ses portes en août 2016, tandis que le reste de l'École fermera d'ici août 2017. Le document 2016-10-D-21-fr-2, présenté lors de la dernière réunion du Conseil supérieur, en décembre 2016, comprend des informations plus détaillées à cet égard.

Pour Luxembourg et Bruxelles, le tableau montre le coût global en plus des coûts des différentes écoles. Pour 2016, le coût par élève constaté dans les Écoles de Bruxelles s'élève à 10 081 €, soit une augmentation de 4,05 % en un an, tandis que le coût par élève à Luxembourg a augmenté de 0,79 % depuis l'an dernier.

Pour l'ensemble des Écoles, le coût moyen par élève pour l'année 2016, y compris les coûts du Bureau du Secrétaire général, s'élève à 11 268 €, ce qui représente une hausse de 205 € par rapport à 2015. Une baisse de 5,26 % a été enregistrée au cours de la période 2011-2016. Si l'on considère le coût moyen par élève dans les Écoles (sans tenir compte du BSG), une augmentation de 1,97 % peut être constatée depuis l'an dernier.

Tableau 2 : Coût par élève (en €)

	2011	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**% 2011 - 2016**	**% 2015 - 2016**
AI	12.654	12.788	12.675	11.508	12.592	11.968	-5,42	-4,96
Be	15.318	13.714	14.210	15.140	15.019	15.848	3,46	5,52
Br I	11.061	10.458	10.318	10.678	10.219	10.583	-4,32	3,56
Br II	10.752	10.365	10.563	10.810	10.577	10.737	-0,14	1,51
Br III	10.917	10.135	9.893	10.365	9.627	10.154	-6,99	5,47
Br IV	9.449	9.437	8.042	7.988	7.887	8.555	-9,46	8,47

Bruxelles I, II, III et IV	10.779	10.220	9.922	10.138	9.689	10.081	-6,48	4,05
Cu	12.026	11.665	12.068	15.661	17.746	17.283	43,71	-2,61
Ff	10.861	10.689	9.885	10.005	9.687	10.178	-6,29	5,07
Ka	12.683	12.681	12.255	12.318	13.295	13.454	6,08	1,20
Lux I	11.438	10.361	10.144	9.871	9.470	9.496	-16,98	0,27
Lux II	8.636	11.000	11.386	10.912	10.313	10.451	21,02	1,34
Luxembourg I & II	10.842	10.541	10.670	10.319	9.833	9.911	-8,59	0,79
Mol	15.794	14.976	15.035	15.127	15.019	15.307	-3,08	1,92
Mun	11.485	11.030	10.433	11.104	11.005	10.837	-5,64	-1,53
Var	13.940	12.807	13.493	13.162	12.803	13.373	-4,07	4,45
Toutes les Écoles	11.532	11.018	10.842	10.950	10.637	10.847	-5,94	1,97
OSG	362	351	407	472	423	418	15,47	-1,18
Toutes les Écoles + BSG (Total)	**11.894**	**11.369**	**11.248**	**11.422**	**11.060**	**11.265**	-5,29	1,85
Chiffres basés sur le Tableau 3 Population scolaire calculée sur la base d'une moyenne pondérée : Nbre en octobre de l'année n-1 x 8/12 + Nbre en octobre de l'année n x 4/12								

Le Tableau 3 montre les contributions versées aux budgets des Écoles européennes par les différents partenaires dans le système, sur la période courant depuis 2011. La contribution des États membres exprimée en pourcentage connaît une diminution par rapport aux années précédentes, qui peut être attribuée dans une large mesure à la diminution du nombre de membres du personnel détaché au cours de l'année scolaire 2016-2017 (1404 au total) par rapport à l'année scolaire 2015-2016 (1428 au total). La contribution de la Commission européenne exprimée en pourcentage connaît une légère hausse, bien qu'en termes absolus, sa contribution ait augmenté de neuf millions d'euros par rapport à 2015. Il nous faut préciser que l'excédent de l'exercice précédent n'est pas inclus dans les contributions budgétaires totales. Il convient en outre de souligner que le nombre d'élèves de Catégorie I a augmenté de 780 en 2016, et que cette Catégorie représente près de 80 % de la population scolaire globale du système. Les élèves de Catégorie I sont pour la plupart des enfants de fonctionnaires et de contractuels (ayant un contrat d'au moins un an) des institutions européennes et du personnel des Écoles européennes, ainsi que de l'Office européen des brevets dans le cas de Munich. Les minervals de la Catégorie II ont connu une baisse aussi bien en chiffres absolus qu'en termes de pourcentage ; ils s'élèvent à 11,2 millions contre 12,3 millions en 2015, soit 3,8 % du montant total des recettes perçues en 2016 contre 4,4 % des recettes perçues en 2015. La population totale des élèves de Catégorie II a diminué de 8 élèves en 2016, par rapport à l'année 2015 ; elle représente 4,00 % de la population scolaire totale. Pour la première fois, en 2016, des contributions en provenance du Groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et du Mécanisme européen de stabilité s'élevant respectivement à 4,6 millions et 0,2 million d'euros ont été inscrites au budget des Écoles. Les recettes issues de l'inscription d'élèves de Catégorie III ont connu une hausse en chiffres absolus de 1,7 million d'euros par rapport à l'année précédente, 2015, et les effectifs de cette catégorie ont augmenté de 16 élèves en 2016. La Catégorie III représente 16,1 % de la population scolaire globale des Écoles européennes. Les recettes de 2016 issues des autres sources sont restées les mêmes qu'en 2015 ; elles s'élèvent à 5,3 millions d'euros. La principale source de cette catégorie de recettes est la contribution temporaire/le « prélèvement de solidarité » selon l'article 50 du Statut du personnel détaché des Écoles européennes, au titre de la ligne budgétaire 70320100.

Tableau 3 : Contributions au budget (à l'exclusion du report d'excédent et du recours au Fonds de réserve)

		2011	2012	2013	2014	2015	2016*
Etats membres	€	56.197.583	55.557.843	54.463.604	54.479.484	55.008.107	53.339.888*
	%	20,4%	20,3%	20,0%	19,6%	19,6%	18,1%
Commission	€	163.975.427	163.882.693	167.081.001	167.205.308	168.938.943	177.792.782
	%	59,6%	59,7%	61,6%	60,1%	60,0%	60,4%
EPO	€	18.778.658	18.979.623	19.042.443	19.508.143	20.645.000	21.045.000
	%	6,8%	6,9%	7,0%	7,0%	7,3%	7,1%
EIB Group & ESM	€						4.812.529
	%						1,6%
Minerval Catégorie II	€	14.258.680	12.953.535	11.168.395	12.987.354	12.350.398	11.196.942
	%	5,2%	4,7%	4,%	4,7%	4,4%	3,8%
Minerval Catégorie III	€	16.530.565	17.017.985	16.646.185	18.395.006	19.108.099	20.852.367
	%	6,0%	6,4%	6,1%	6,6%	6,8%	7,0%
Autres* **	€	5.548.971	5.471.257	2.672.967	5.570.611	5.278.720	5.297.970
	%	2,0%	2,0%	0,9%	2,0%	1,9%	1,8%
TOTAL*	€	275.289.884	274.270.240	271.074.595	278.145.906	281.329.267	294.337.478

Les données chiffrées excluent le report d'excédent (le montant reporté en 2016 était de 2 481 518 euros) et le recours au Fonds de réserve.

* Pour 2016, les chiffres se basent sur les chiffres extraits de SAP le 23 mars 2017 (clôture provisoire des comptes consolidés). Étant donné que la clôture des comptes n'avait pas été finalisée au moment où nous rédigions le présent rapport, ces chiffres sont provisoires et des modifications pourraient y être apportées une fois la clôture des comptes achevée.

** Pour 2016, les chiffres concernant les contributions des États membres comprennent également la contribution extraordinaire de l'Allemagne, qui s'élève à 716 909 euros, et celle de l'Italie, qui s'élève à 293 000 euros.

2. Budget du Secrétariat général

Le Budget approuvé pour le Bureau du Secrétaire général pour l'exercice 2016 s'élevait à 11 077 185 euros, dont 11 061 036 euros ont été utilisés. Le niveau d'exécution budgétaire de cette année est donc fort similaire à celui de 2015.

Les dépenses liées au personnel en 2016 sont nettement supérieures à celles de 2015, car aucune augmentation salariale n'a été versée en 2015, tandis qu'en 2016 des augmentations salariales rétroactives de 2,4 % à compter de juillet 2015 ont été payées. En ce qui concerne le personnel détaché, une augmentation sensible des allocations de départ s'est produite en 2016 par rapport à 2015. Les dépenses liées au personnel administratif et de service ont augmenté de quelque 20 % du fait des divers recrutements effectués vers la fin 2015, qui n'ont pleinement pris effet qu'en 2016, notamment un assistant SAP, un assistant informatique, une directrice des achats et une coordinatrice du contrôle interne. Globalement, les dépenses liées au personnel se sont élevées à 5,4 millions d'euros en 2016.

Quant aux autres dépenses administratives, il convient d'attirer l'attention sur l'importante baisse des dépenses liées à l'informatique entre 2015 et 2016, à hauteur de 1,2 million d'euros. Cette baisse s'explique par le fait que le dernier montant inscrit au budget pour les projets SAP correspond à un Budget rectificatif de 2015 s'élevant à 1 million d'euros. En 2016, aucun budget n'a été alloué à SAP. En outre, une légère hausse des dépenses afférentes aux bâtiments s'est produite en raison de dépenses inattendues liées au déménagement dans les nouveaux locaux de la rue de la Science.

Le poste budgétaire « BSGEE » comprend un certain nombre de composantes relatives aux activités menées au profit du système des Écoles européennes dans son ensemble. Ses principales composantes sont la traduction des documents destinés aux différentes réunions et les services d'interprétation (19 %) ; le remboursement des frais liés aux réunions du Conseil supérieur (3,6 %), du Comité budgétaire (1,3 %) et des Conseils d'inspection (14,0 %) ; les Jurys d'examen (32,5 %) ; et les frais de contentieux (11,2 %) ainsi que les frais des experts (10,7 %). L'augmentation de 5,7 % par rapport à 2015 s'explique essentiellement par l'investissement initial dans le nouveau système de correction en ligne.

Les dépenses administratives diverses comprennent les frais de mission du personnel, le matériel et les fournitures de bureau, la formation du personnel, les frais de téléphonie et les dépenses afférentes aux réunions internes.

Et enfin, les dépenses pédagogiques se sont élevées à 169 500 euros en 2016, contre 228 497 euros en 2015 ; elles couvrent le remboursement des frais liés aux formations pédagogiques organisées par les écoles. Le montant dépensé à ce poste dépend donc du nombre de formations de ce type qui sont organisées.

Exécution du budget du BSGEE en 2015-2016

	Ligne budgétaire	*2015*	*2016*	*Variation en %*
601101	Dépenses liées au personnel détaché	900 871	1 157 980	28,54 %
601103	Dépenses liées au personnel administratif et de service	3 525 186	4 233 335	20,09 %
60 11	**Dépenses liées au personnel**	**4 426 057**	**5 391 315**	21,81 %
601201	Bâtiments	919 376	985 300	7,17 %
601202	TIC	2 614 277	1 384 114	-47,06 %
601203	BSGEE	2 713 901	2 868 419	5,69 %
601204	Dépenses administratives diverses	203 322	262 388	29,05 %
60 12	**Autres dépenses administratives**	**6 450 876**	**5 500 221**	-14,74 %
60 21	**Dépenses pédagogiques**	**228 497**	**169 500**	-25,82 %
	Total	**11 105 430**	**11 061 036**	**-0,40 %**

COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR, DU COMITE BUDGETAIRE, DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUES MIXTES EN 2016 EN €

a) COUTS DES REUNIONS DU CONSEIL SUPERIEUR (POSTE 60120304)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Avril 2016	41.437	35.164	-----
Août 2016	12.595	22.560	300
Décembre 2016	28.817	24.520	1.200
SOUS TOTAL :	**82.849**	**82.244**	**1.500**

b) COUTS DES REUNIONS DU COMITE BUDGETAIRE (POSTE 60120305)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Mars 2016	21.530	8.285	600
Novembre 2016	16.323	4.900	600
Autres réunions	188	------	-----
SOUS TOTAL :	**38.041**	**13.185**	**1.200**

c) COUTS DES REUNIONS DES CONSEILS D'INSPECTION ET DES COMITES PEDAGOGIQUES MIXTES (POSTE 60120306)

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
CI, CP 2016	127.471	24.452	2.700
SOUS TOTAL :	**127.471**	**24.452**	**2.700**

d) AUTRES REUNIONS

Date	Frais de voyage/séjour	Interprétation	technique
Groupes de travail, ACI, Troika Comités de sélection (60120304)	56.297	28.800	1.100
Groupes de travail (60120306)	348.166	--------	-------
Stages (60120306)	17.565	--------	-------
Inspections (60120307)	175.488	--------	-------
SOUS TOTAL :	**597.516**	**28.800**	**1.100**
TOTAL :	**845.877**	**148.681**	**6.500**

TOTAL GENERAL : 1.001.058

E. INFORMATIQUE ET STATISTIQUES

2016 restera sans aucun doute une année marquante et historique pour l'informatique au sens large des Ecoles Européennes. En effet, elle a vu la naissance d'une plateforme de communication et de collaboration commune à toutes les écoles et prévue pour toutes les parties prenantes des Ecoles Européennes (Professeurs, Elèves, Inspecteurs, Personnel administratif des écoles, …). Cette plateforme supportée par Microsoft Office 365 constitue une avancée significative dans le domaine numérique. Ainsi, auparavant il existait 15 plateformes de communication différentes :

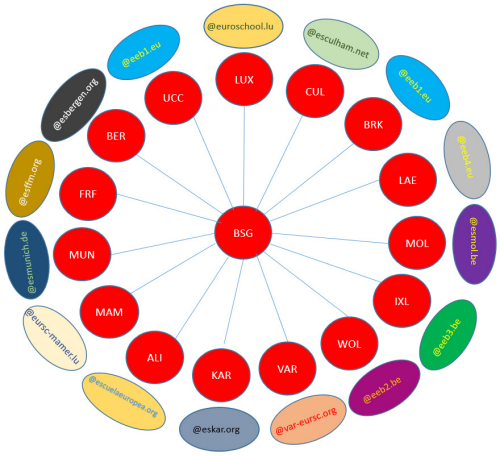

Maintenant seulement 2 interconnectées (l'une d'elles est dédiée uniquement au personnel administratif pour des raisons de sécurité) :

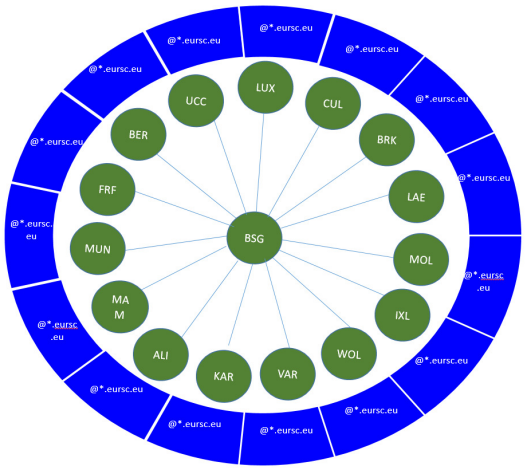

Pour améliorer la communication, de très nombreuses listes de distributions sont à présent créées et mises à jour automatiquement (chaque nuit) sur base des informations encodées dans le logiciel de gestion des écoles (SMS) et le logiciel de gestion des données HR du personnel (PERSEE).

Cependant, il reste un énorme travail de communication, de formation, d'amélioration afin de permettre une bonne adoption de ce nouvel outil par toutes les parties prenantes (Ecoles, Inspecteurs, …), toutes n'ayant pas encore reçu leurs accès.

Cette année a également vu la fin du projet de mise en place du nouveau réseau qui interconnecte toutes les Ecoles Européennes avec le Bureau Central. Dans la majorité des cas, la bande passante a été multipliée par 250, cette augmentation étant attendue depuis des années et surtout nécessaire pour le projet O365 incluant la collaboration en ligne et la vidéo-conférence.

Le nouveau site web du bureau central des Ecoles Européennes a également été mis en ligne. Celui-ci apportant la fiabilité, ainsi que la sécurité attendue face aux attaques de plus en plus nombreuses et violentes qui existent via l'internet.

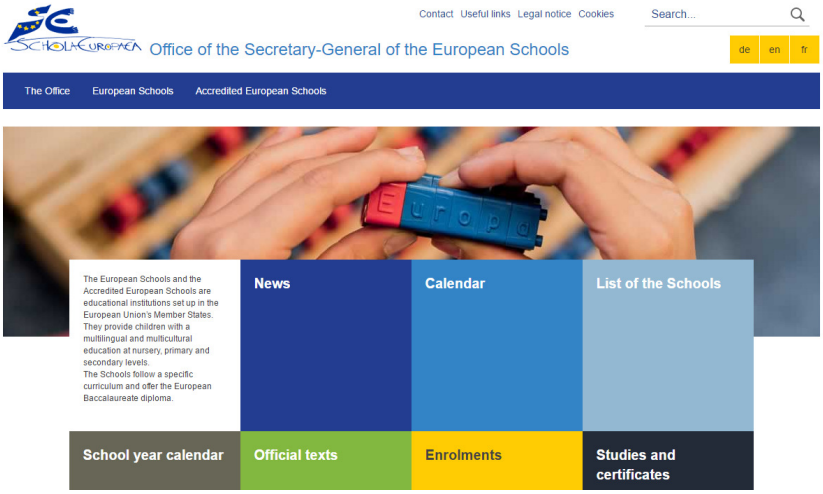

Il ne faut pas également oublier le déménagement du BSGEE qui d'un point de vue informatique a été un vrai succès malgré la complexité du projet et son planning très court. Il a demandé

- la construction d'une toute nouvelle salle serveurs afin d'y déplacer l'ancienne ;
- l'apprentissage et l'implémentation d'une solution de téléphonie (Skype for Business) ;
- le déplacement de toutes les lignes réseaux ;
- …

Les travaux du groupe de stratégie ICT aux finalités administratives (GT-IT ADM) se sont intensifiés. Les sujets abordés sont très nombreux et variés :

- Choix technologiques et exigences en matière de sécurité ;
- Analyse des risques IT et plan d'actions ;
- Politique d'externalisation informatique (Infogérance) ;
- Chartes informatiques ;
- Analyse de l'organigramme actuel IT des Ecoles Européennes : clarifications et recommandations éventuelles ;
- Méthodologie de projet ;
- …

La nécessité d'un tel groupe ne fait plus l'ombre d'un doute. Ce groupe de stratégie IT sera bientôt en mesure d'émettre ses premières propositions au Conseil Supérieur afin de commencer l'établissement d'une stratégie IT pour les Ecoles Européennes.

F. SERVICE D'AUDIT INTERNE

❖ Les activités du Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) en 2016

En 2016, les activités de l'IAS ont porté sur :

- un examen limité de la **gouvernance de la sécurité** ; et
- un audit des **contrôles SAP de la comptabilité et de l'exécution budgétaire** dans les Écoles européennes

Au début 2016, 23 recommandations étaient en suspens. Les recommandations de l'audit de la gestion de la trésorerie et des recettes réalisé en 2015 ne faisaient pas encore partie de celles-ci. Elles sont néanmoins indiquées dans le tableau ci-après. En ce qui concerne les deux audits réalisés en 2016, seuls les résultats de l'examen de la gouvernance de la sécurité sont définitifs et inclus dans le tableau ci-après. Au cours de l'année 2016, sept recommandations ont été présentées lors d'un audit de suivi et ont été classées.

	Recommandations ouvertes du rapport de l'an dernier	**Audit de la gestion de la trésorerie**	**Audit de la gouvernance de la sécurité**	**Classées**	**Ouvertes**
Critiques		3	2	**2**	**3**
Très importantes	8	6	1	**3**	**17**
Importantes	15	3	3	**2**	**14**
Total	**23**	**+12**	**+6**	**-7**	**34**

Les trois recommandations ouvertes considérées comme critiques sont les suivantes :

- IAS 2015 – Critique – Veiller à ce qu'au moins deux personnes soient responsables de chaque opération bancaire (date cible : 30.04.2017)
- IAS 2016 – Critique – Rôles et responsabilités des associations de parents en matière de sécurité (date cible : 30.06.17)
- IAS 2016 – Critique – Clarification du soutien apporté par la Commission européenne (date cible : 30.06.17)

Les 7 recommandations classées concernent les thèmes suivants :

- IAS 2015 – Critique – Paiements dans le système bancaire en ligne (Karlsruhe) – Application du mémorandum sur les procédures de paiement
- IAS 2015 – Critique – Paiements dans le système bancaire en ligne (Karlsruhe) – Autorisation relative au compte bancaire
- IAS 2015 – Très importante – Procéder à la facturation et veiller à ce que les gens soient formés pour utiliser le module de facturation de SAP – Soutenir les écoles restantes
- IAS 2015 – Très importante – Procéder à la facturation et veiller à ce que les gens soient formés pour utiliser le module de facturation de SAP – Résoudre les problèmes techniques qui ont empêché les écoles d'envoyer des factures
- IAS 2013 – Très importante – Gestion financière – Protection des données
- IAS 2015 – Importante – Gestion des ressources humaines – Contrats-cadres standard
- IAS 2013 – Importante – Gestion financière – Divulgation de questions juridiques dans les états financiers

Des plans d'action ont été élaborés pour les 34 recommandations en suspens qu'il reste, et leur statut est régulièrement actualisé sur la plate-forme Web de l'IAS « Issue track ». Un certain nombre de recommandations devraient être « prêtes à être examinées » au cours du premier semestre 2017.

L'**examen restreint de la gouvernance de la sûreté** a été réalisé au Bureau du Secrétaire général (BSG) et dans les Écoles européennes de Bruxelles IV et Munich. Son objectif global était de déterminer si la gestion de la sûreté dans les Écoles européennes se faisait de manière adéquate et si sa mise en œuvre était efficace.

6 risques ont été identifiés et des recommandations à leur sujet formulées et acceptées par les Écoles européennes, et des plans d'action ont été préparés. Leur mise en œuvre est permanente et, au vu de l'importance de la question, elle constitue une priorité tant au Bureau que dans les Écoles.

L'audit des contrôles SAP de la comptabilité et de l'exécution budgétaire visait à évaluer l'efficacité et l'efficience de la conception et de la mise en œuvre des contrôles SAP. À l'occasion de cet audit, le Service d'audit interne s'est rendu à l'École de Bruxelles I et à Munich ainsi qu'au BSG.

Parallèlement à ces audits, le BSG et l'IAS ont collaboré étroitement dans le cadre du groupe de travail chargé de la révision du Règlement financier ; diverses réunions et des échanges de courriels réguliers ont eu lieu dans le courant de l'année.

L'IAS a récemment publié son **Plan d'audit annuel 2017**, sous la référence Ares(2017)730387. Cette année, l'IAS se concentrera sur un audit de suivi approfondi portant sur les recommandations en suspens et sur un examen restreint/une mission de consultation concernant la gestion des comptes extrabudgétaires.

Actions de promotion de la gestion des risques poursuivies en 2016

Étant donné que la gestion des risques est un processus permanent, les actions se sont poursuivies en 2016 et se poursuivront en 2017.

L'IAS a organisé de nouveaux ateliers de gestion des risques, analysé les registres des risques et prodigué ses conseils. Il a synthétisé à deux reprises les registres des risques des Écoles et envoyé la synthèse à toutes les Écoles.

Les 14 Écoles disposent désormais d'un registre des risques, mais leur qualité reste très inégale, surtout en ce qui concerne la définition du responsable du risque et les plans d'actions correctives.

À la fin 2016, le registre des risques génériques, qui comprenait 32 risques génériques, a été considérablement réduit et synthétisé en un registre des 10 principaux risques afférents aux Écoles européennes. L'IAS a demandé aux Écoles d'évaluer l'importance de ces risques pour elles et d'y ajouter leurs risques spécifiques. C'est sur ce front que se poursuivront les travaux en 2017. Nous avons prévu un atelier destiné aux Directeurs et aux économes afin de développer encore leurs connaissances en matière de gestion des risques.

G. CADRE POUR UN BON CONTRÔLE INTERNE

❖ Avancées vers un solide système de contrôle interne

Les actions visant à améliorer le système de contrôle interne des Écoles et du Bureau du Secrétaire général se sont poursuivies tout au long de l'année 2016.

Parmi les mesures les plus importantes qui ont été prises, on peut citer l'adoption du Statut des chargés de cours, l'application de la comptabilité d'exercice lors de la clôture des comptes conformément aux normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS), l'adoption par le Conseil supérieur des nouvelles Normes de contrôle interne, et la définition de la nouvelle structure de gouvernance financière.

Le tableau suivant indique les mesures les plus importantes qui ont été prises. Celles-ci sont réparties entre 6 domaines qui forment les piliers du système de contrôle interne.

Domaine	Mesures prises
1. Mission et valeurs	
2. Ressources humaines	- Adoption d'un Statut des chargés de cours - Contrats standard pour les chargés de cours (contrats de travail selon la règle générale, contrats « ad interim », à utiliser dans toutes les Écoles) - Lignes directrices pour la gestion des dossiers du personnel - Formation des ordonnateurs portant sur les Normes de contrôle interne et leur rôle dans SAP
3. Planification et gestion des risques	- Ateliers et conseils permanents en matière de gestion des risques - Définition des 10 principaux risques pour les Écoles européennes - Instruction permanente pour le plan administratif et financier annuel de l'école - Définition d'objectifs administratifs et financiers communs aux Écoles
4. Fonctionnement et activités de contrôle	- Lien entre le logiciel comptable et les services bancaires en ligne (Écoles luxembourgeoises et Varèse en plus des Écoles belges où ce lien a déjà été mis en place) - Émission de directives sur la passation des marchés publics (aide-mémoire) - Création d'un réseau pour la passation des marchés publics - Agrandissement de la cellule « Marchés publics » du Bureau du Secrétaire général (passage à 3 équivalents temps plein)
5. Information et rapports financiers	- Rapports trimestriels sur l'exécution du budget - 2e révision du Règlement financier comprenant les grandes modifications prévues de la structure de gouvernance des Écoles européennes
6. Audit et conformité aux Normes de contrôle interne	- Avis positif de la Cour des comptes quant aux comptes 2015 - Audit externe des comptes 2016 de 5 Écoles (Écoles de Bruxelles + École de Munich) - Élaboration d'un modèle pour l'évaluation des Normes de contrôle interne

La 2e révision du Règlement financier prévoit de grandes modifications de la structure de gouvernance des Écoles européennes jusqu'en 2020. L'intention poursuivie est de renforcer la bonne gestion financière par un accroissement de la responsabilisation centrale dans le chef des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

En dépit de ces véritables améliorations apportées en 2016, nous avons conscience du fait qu'il nous reste encore beaucoup de travail.

H. AUTORITE CENTRALE DES INSCRIPTIONS DANS LES ECOLES EUROPEENNES DE BRUXELLES (ACI)

Conformément aux dispositions de la Politique d'inscription établie chaque année sur la base des lignes directrices approuvées par le Conseil supérieur, l'Autorité centrale des inscriptions traite les demandes d'inscription dans les Ecoles européennes de Bruxelles. Le suivi global de toutes les demandes est assuré au Bureau du Secrétaire général.

1. Objectifs et priorités pour les inscriptions de l'année 2016-2017

Lors de sa réunion des 1er, 2 et 3 décembre 2015, le Conseil supérieur a approuvé l'utilisation provisoire du site de Berkendael à titre d'extension de l'Ecole européenne de Bruxelles I, dans l'attente de l'ouverture de l'Ecole européenne de Bruxelles V, pour accueillir à terme les cycles maternel et primaire dans leur intégralité, en commençant par la maternelle et les deux premières années du primaire dès la rentrée de septembre 2016.

Le 18 décembre 2015, le Conseil des ministres belge a marqué son accord sur la mise à disposition d'une cinquième école européenne pour 2019-2020, le site de Berkendael étant maintenu en activité jusqu'à l'ouverture de cette école.

Le site de Berkendael accueille les élèves de la section linguistique francophone ainsi que ceux des sections linguistiques lettonne et slovaque, la création de ces deux sections aux cycles maternel et primaire ayant également été approuvée par le Conseil supérieur lors de sa réunion de décembre 2015.

Dans le même temps, les travaux du bâtiment Fabiola sur le site d'Uccle de l'Ecole européenne de Bruxelles I se terminant en vue de la rentrée de septembre 2016, les élèves, fréquentant les classes de maternelle et de 1ère primaire temporairement hébergées sur le site de Berkendael depuis la rentrée de septembre 2012 sont rapatriés sur le site d'Uccle. Pour cette raison, toutes les nouvelles demandes d'inscription en maternelle, 1ère et 2ème primaire dans les sections linguistiques DE, EN et FR, ne présentant pas de critère particulier de priorité, ne peuvent être accueillies en 2016-2017 sur le site d'Uccle.

En outre, à l'Ecole de Bruxelles IV s'ouvre à la rentrée de septembre 2016 la maternelle de la section linguistique estonienne, la création de cette section dans cette école ayant été approuvée par le Conseil supérieur par procédure écrite 2014/51, achevée le 19 décembre 2014. Cette section linguistique a vocation à couvrir à terme les cycles maternel, primaire et secondaire, en commençant à la rentrée de septembre 2016 par le cycle maternel.

S'agissant des demandes d'inscription conjointes, c'est-à-dire les demandes d'inscription de plusieurs enfants d'une même fratrie, pour lesquels l'inscription dans une seule et même école est sollicitée, celles-ci sont traitées avant les demandes d'inscription d'élèves seuls pour tenir compte des décisions de la Chambre de recours de l'année précédente.

A l'instar des années antérieures, la politique élaborée par l'ACI a pris en compte la progression constante de la population scolaire globale des quatre écoles en fonction des infrastructures mises à disposition à Bruxelles. Des prévisions sont établies chaque année sur la base des données des années précédentes, qui tiennent compte du taux moyen de croissance annuelle des effectifs. Toutefois, en raison de la conjonction de plusieurs facteurs, dont celui de la surpopulation des écoles notamment aux cycles maternel et primaire, ces prévisions peuvent être déjouées à tout moment. Ainsi, dès la première phase des inscriptions 2016-2017, du fait d'un afflux imprévisible de demandes reçues, l'ACI a enregistré une augmentation du nombre de demandes d'inscription de 11% par rapport à la 1ère phase des inscriptions 2015-2016.

Compte tenu du calendrier contraignant des campagnes d'inscription, une solution opérationnelle adaptée aux données effectives a dû être dégagée dans les plus brefs délais. Par procédure écrite 2016/08 achevée le 14 mars 2016, le Conseil supérieur a décidé d'ouvrir à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael des classes et niveaux supplémentaires, à savoir une classe de

maternelle et de 1ère primaire en section linguistique germanophone et deux classes de 3ème et 4ème primaire en section linguistique francophone.

Enfin, les demandes de transfert volontaires autorisées sans justification de circonstances particulières sont accueillies, pour autant que cela ne provoque pas un dédoublement de classe, à l'Ecole de Bruxelles I – site Berkendael dans les sections linguistiques et niveaux ouverts, à l'Ecole de Bruxelles IV pour des élèves SWALS estoniens fréquentant l'Ecole de Bruxelles II, ainsi que dans le contexte de la réunion de fratrie telle que prévue par la Politique d'inscription.

2. Résultats de la politique d'inscription 2016-2017

Les principales données de la campagne d'inscription 2016-2017 sont les suivantes :

- 2 560 demandes d'inscription et de transfert ont été reçues et traitées, dont 2 507 de catégorie I ou II ;
- sur 26 demandes d'inscription d'enfants de catégorie III reçues, 3 ont été annulées. Sur les 8 enfants ayant des frères et sœurs déjà scolarisés dans une école, 3 élèves ont pu être admis, mais tous ont renoncé aux places offertes ;
- sur les 17 demandes d'inscription d'enfants du personnel civil de l'OTAN, 3 ont été annulées et 7 élèves ont été accueillis dans les écoles ;
- sur les 10 demandes d'inscription d'enfants du personnel de l'ONU ayant statut de fonctionnaires internationaux, 3 ont été annulées et 4 élèves ont été accueillis dans les écoles ;
- au total, ont été acceptés dans les écoles de Bruxelles à la rentrée de septembre 2016, 1 802 nouveaux élèves répartis comme suit :

	Nouveaux élèves acceptés au 23 septembre 2016
Ecole de Bruxelles I – site Uccle	395
Ecole de Bruxelles I – site Berkendael	179
Ecole de Bruxelles II	451
Ecole de Bruxelles III	412
Ecole de Bruxelles IV	365
Total	**1802**

Sur les 2 452 places proposées, 1 093 concernaient des élèves présentant un critère particulier de priorité (sections uniques, SWALS, regroupement de fratrie et retour de mission par exemple).

Sur les 1 991 places initialement acceptées, 189 propositions ont été annulées ultérieurement par les parents, 131 d'entre elles correspondant à une proposition dans l'école de première préférence. Sur les 461 places refusées, 140 d'entre elles concernaient l'école de Bruxelles I – site Berkendael et 134 l'école de Bruxelles IV.

Alors que la population scolaire des écoles au cycle maternel a légèrement diminué (moins 50 élèves), elle continue de croître aux cycles primaire et secondaire, ce qui a un impact considérable en termes de ressources en infrastructures. Par rapport à l'année précédente, les effectifs de ces deux cycles sont toujours aussi nombreux.

A la rentrée de septembre 2016, la situation de chaque école/site est la suivante :

- l'école de Bruxelles I - site Uccle a connu une nouvelle progression de ses effectifs, notamment du fait du rapatriement des élèves de maternelle et de 1ère primaire du site de Berkendael vers le bâtiment Fabiola ;

- l'école de Bruxelles I - site Berkendael accueille la section francophone jusqu'à la 4ème primaire, la section linguistique slovaque (ouverte au cycle maternel) ainsi que des classes de langue allemande (maternelle et 1ère primaire). Cependant, la section linguistique lettonne n'a pas pu être ouverte cette année, faute d'un nombre suffisant d'élèves ;

- à l'école de Bruxelles II, les effectifs totaux ont légèrement augmenté ;

- à l'école de Bruxelles III, les effectifs des cycles maternel et primaire sont en augmentation, notamment dans la section linguistique hellénique ;

- à l'école de Bruxelles IV, tous les niveaux du secondaire sont à présent ouverts. Aux cycles maternel et primaire, les effectifs sont comparables à ceux des autres écoles Quant aux sections linguistiques uniques, outre les sections bulgare et roumaine, la section estonienne s'est ouverte en septembre 2016 en maternelle. Toutefois, la section francophone représente encore près de la moitié des effectifs.

3. Politique d'inscription pour 2017-2018

Dans ce contexte de surpopulation, la problématique des infrastructures, principalement au cycle primaire à la rentrée de 2017, est toujours préoccupante.

Dans l'attente de l'ouverture effective de la cinquième école, dès que l'infrastructure définitive sera fournie par l'Etat hôte, le site de Berkendael, qui offre une capacité de 1 000 élèves, est utilisé provisoirement à titre d'extension de l'Ecole de Bruxelles I. Ainsi, en cas de nécessité de dédoubler des classes aux niveaux maternel et primaire, s'imposera le placement sur ce site de classes satellites, à savoir la création de classes sans nécessairement emporter l'ouverture d'une section linguistique.

La Politique d'inscription 2017-2018 prévoit une répartition des demandes sur l'ensemble des écoles et du site de Berkendael, géré administrativement par l'Ecole de Bruxelles I. Toutefois, depuis la rentrée de septembre 2015, l'organisation intergouvernementale des Ecoles européennes n'est plus en mesure de garantir à Bruxelles l'offre d'une place à tous les élèves de catégorie I, même si l'Autorité centrale des inscriptions prend toutes les mesures pour exploiter de façon optimale les capacités d'accueil des sites. En toute hypothèse, les élèves une fois inscrits dans le système des Ecoles européennes à Bruxelles (dont notamment les élèves inscrits actuellement à l'Ecole européenne de Bruxelles I – site Berkendael) se voient garantir la possibilité de poursuivre leur scolarité dans l'une des écoles de Bruxelles, où les classes, les sections linguistiques et les niveaux sont ouverts et ce jusqu'au baccalauréat (mais pas nécessairement dans l'école de leur choix). Ils disposent à cet égard d'un accès prioritaire par rapport aux nouveaux demandeurs d'inscription.

La politique d'inscription 2017-2018 est disponible sur le site internet du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes www.eursc.eu sous *Inscriptions.*

I. INFRASTRUCTURES DES ECOLES

La Convention de 1994 stipule que les infrastructures des Ecoles européennes sont mises à disposition par l'Etat siège qui en assure également la maintenance. A cet effet, un accord de siège est signé entre le Conseil supérieur et l'Etat membre dans lequel les obligations de ce dernier sont stipulées.

Les frais de fonctionnement et d'entretien courant sont assumés par le budget de l'école.
Plusieurs écoles se trouvent dans des situations de pénurie en matière d'infrastructures du fait, soit d'une augmentation des effectifs, soit de la vétusté de certains locaux, soit de la demande d'espaces supplémentaires liée à l'évolution des besoins suite aux deux derniers élargissements de l'UE.

Alicante

Divers travaux ont été entrepris dans le cadre de l'amélioration de la sécurité :

- Installation de caméras de haute définition dans toute l'enceinte de l'Ecole.
- Modification du système de contrôle des caméras.
- Installation d'une nouvelle façade dans le bâtiment maternel pour éviter que les élèves soient vus de l'extérieur.

Travaux entrepris dans le cadre de la logistique informatique :

- Mise en place d'un système de contrôle du signal WIFI dans tous les édifices de l'Ecole : maternel, primaire, secondaire, administration, restaurant scolaire, théâtre.
- Augmentation de puissance du serveur responsable des caméras afin d'accroitre le temps d'enregistrement.

Travaux entrepris dans le cadre des aménagements des bâtiments :

- Augmentation des zones d'ombre dans les pistes sportives.
- Installation d'un nouveau pavement dans les cours de récréation.
- Aménagement de trois nouveaux espaces pour les élèves à besoins spécifiques avec tout le matériel nécessaire, dans l'édifice de l'école secondaire (budget pris en charge par l'EUIPO).
- Travaux de peinture intérieure dans le bâtiment du secondaire et réparation des parties très abimées.

Bergen

L'infrastructure de l'École européenne de Bergen devient préoccupante. Le bâtiment scolaire et le hall omnisports sont vieux et devraient être entièrement rénovés. Les fenêtres ne sont équipées que de simple vitrage, les bâtiments sont mal isolés, les installations électriques datent, et l'état des toilettes s'est détérioré en 40 années d'utilisation. Le coût de la rénovation est estimé à environ 4 600 000 €.

L'entretien du bâtiment et ses coûts incombent au gouvernement néerlandais. C'est la Stichting NOB (Fondation pour l'enseignement du néerlandais à l'étranger) qui gère l'entretien de l'école.

Le problème du bâtiment et de sa rénovation ou de son remplacement a été abordé avec le ministère de l'Éducation et la Stichting NOB en 2016. Ils n'ont pas trouvé de solution, mais continueront à se pencher sur la question en 2017. Il s'agit d'une priorité du Plan administratif et financier annuel de l'école.

La Stichting NOB souhaite étudier les obligations spécifiques des Pays-Bas concernant les travaux d'entretien du bâtiment scolaire et du hall omnisports.

Puisque cela fait des années que le budget pour les travaux d'entretien n'a pas augmenté, seuls les travaux d'entretien les plus urgents peuvent être effectués.

En 2016, les travaux suivants ont été effectués :

- L'entretien de l'éclairage de secours et de la signalisation des issues de secours ;
- La réfection d'une partie du dallage des aires de jeux ;
- Le remplacement des toits plats du hall omnisports ;
- La rénovation de l'ascenseur ;
- Le remplacement d'une des chaudières du chauffage central ;
- Des travaux de peinture à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment scolaire et la réfection des parties abîmées par la pourriture sèche ;
- Le remplacement des paillassons des entrées de l'école maternelle et primaire ;
- Le remplacement des luminaires dans le gymnase de l'école primaire ;
- Le remplacement des portes battantes des entrées de l'école maternelle et primaire.
- La réparation du mortier de la façade avant de l'école.
- Le remplacement du revêtement de sol de la salle des professeurs, de trois classes, de deux bureaux et de la salle de réunion.

Ecoles de Bruxelles

La question des infrastructures à Bruxelles demeure une source de préoccupation.

Le Conseil des ministres du 18 décembre 2015 a marqué son accord sur la mise à disposition d'une 5ème Ecole européenne à Bruxelles pour 2019-2020. Le site de Berkendael sera maintenu en activité jusqu'à l'ouverture de cette nouvelle école. Le Ministre chargé de la Régie des Bâtiments a reçu la mission de demander à celle-ci de réaliser une étude de faisabilité de la mise à disposition d'une capacité complémentaire de 2 500 places pour les Ecoles européennes de Bruxelles. Différents scénarios seront étudiés et cette étude de faisabilité devra être présentée lors d'un prochain Conseil des Ministres.

L'effectif total des Ecoles européennes de Bruxelles atteint, *au 15 octobre 2016,* **12 298 élèves** dans 19 sections linguistiques. Le graphique ci-dessous présente, en valeur absolue et en pourcentage, la répartition d'ensemble de ces élèves entre les diverses sections linguistiques.

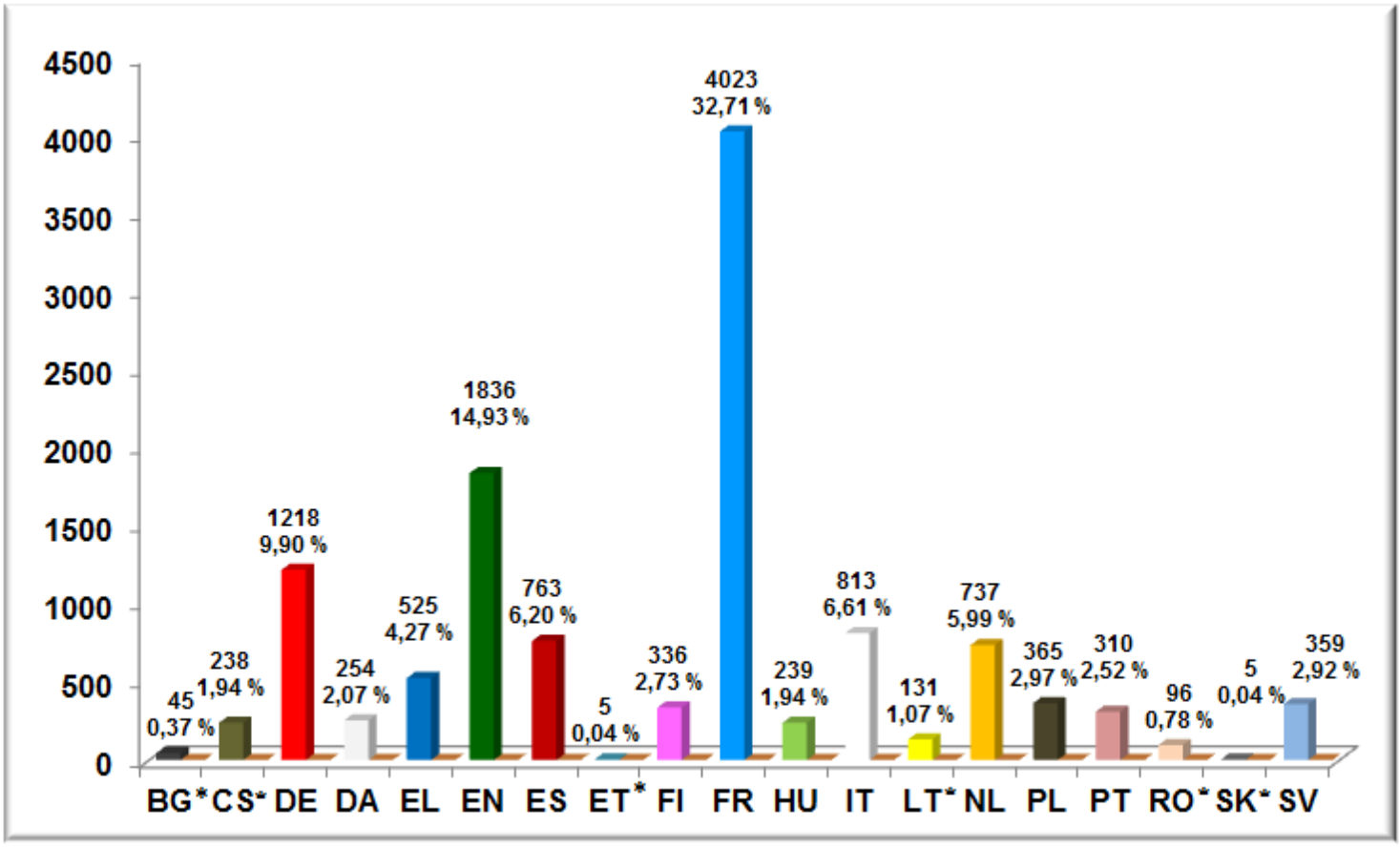

* BG : jusqu'en P5 ; CS : jusqu'en S6 ; ET : maternelle ; LT : jusqu'en S2 ; RO: jusqu'en P4 ; SK : maternelle

Bruxelles I

SITE D'UCCLE :

Le bâtiment Fabiola a été remis à disposition après travaux de rénovation pour la rentrée 2016/2017. Le chantier n'est cependant pas encore totalement achevé.

Les travaux suivants, qui avaient été demandés par l'école, n'ont pas été repris dans le cahier des charges et n'ont pas été exécutés.

- Changement des châssis des fenêtres et des vitres
- Changement des portes extérieures
- Changement des tuyaux d'écoulement autour du bâtiment
- Résolution des problèmes liés à l'infiltration d'eau dans la cave
- Ventilation dans les classes
- Changement du lino dans toutes les classes.

L'école a dû prendre en charge et supporter le coût de différents travaux :
Installation de pare-soleils (en cours) : 11.000 €
Placement de boilers dans les classes de maternelle : 4.300 €
Remplacement du lino : 3.100 €
Remplacement des grilles extérieures : 14.500 €
Placement des jeux extérieurs : 35.000 €
Placement de gazon : 7.800 €

Installation lave-vaisselle : 45.000 €
A l'heure actuelle, nous ne savons pas quand et si les travaux non exécutés vont encore être réalisés par la Régie.
Ecoulement eau plaine de jeux Fabiola : l'école a demandé d'installer un drainage.

Gaz :

L'école a été rebranchée au gaz en novembre 2016, après 18 mois de coupure.

Les coûts supportés par l'école sont les suivants :

- Location des chaudières : 48.000 €
- Différence du prix du mazout : 15.000 €

La Régie ne peut encore annoncer de date pour la réouverture du gaz des labos de science. Une visite est prévue le 9/02/17 à 9h30 avec la société Bouvé afin notamment d'évaluer la situation et de prendre les mesures adéquates afin de rétablir l'alimentation gaz.

La Régie a refusé de prendre en charge la remise en état de l'installation de la piscine (3.500 €), qui sera disponible à partir du 3 mars 2017.

Humidité et infiltrations d'eau :

Plusieurs bâtiments ont des problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau (Van Houtte, Michelangelo et complexe sportif). L'école a fait réaliser une étude en 2014 avec estimation des coûts. Le rapport transmis à la Régie est resté sans suite jusqu'à présent.

Rien n'a été fait à l'exception de petits travaux au Michelangelo pour des infiltrations dans 2 salles de classe représentant un risque pour la sécurité à cause de câblage pour les claviers musicaux. Malgré cela, l'humidité dans ces salles reste un problème majeur qui devra être adressé d'urgence.

Toilettes

Un nouvel aménagement s'impose dans le Gutenberg et le Michelangelo (problèmes quotidiens de toilettes bouchées).

Pour des raisons sanitaires, l'école a changé à ses frais les tuyaux existants dans ces deux bâtiments (4.000 €).

La Régie a promis de prendre en charge en 2017 la rénovation des toilettes du Gutenberg.

Ventilation

Il y a des problèmes de ventilation dans les bâtiments Gutenberg et Michelangelo.

La régie a réalisé des travaux au Fabiola. La situation semble améliorée.

Par ailleurs, l'école a pris en charge l'installation d'un système de ventilation dans les bureaux du transport (4.000 €)

Permis d'environnement

L'école est sans nouvelle de l'état du permis d'environnement. La Régie devait faire des travaux pour obtenir le permis d'environnement. Les travaux demandés n'ont pas tous été exécutés.

De surcroît, l'école doit préparer une attestation, à fournir avant août 2018, du plan d'action qu'elle compte mettre en place pour réduire sa consommation d'énergie, ce qui nécessitera certains travaux de rénovation supplémentaires. La Régie a reçu une copie du rapport d'audit énergétique avec une liste de travaux à exécuter.

Extérieurs

L'école a demandé l'intervention de la Régie pour enlever les arbres morts se trouvant sur le site. Certains arbres ont été enlevés. Après la chute d'un de ces arbres, l'école a demandé une étude sur l'état de ceux-ci. Le résultat de cette étude a été envoyé à la Régie pour l'enlèvement des arbres morts. C'est seulement après la chute d'un deuxième arbre que la Régie est intervenue pour enlever certains arbres morts. Les arbres morts qui restaient sur le chantier Fabiola ont été enlevés par l'école avec un coût de 8.000 €.

Installation de chauffage

Le logiciel pour programmer l'installation de chauffage est très ancien et en cas de problèmes il n'y a plus de réparation possible. La Régie est mise au courant de ce problème mais jusqu'à présent rien n'est fait. La position de la Régie est que tant qu'il fonctionne, il n'y aura pas de remplacement. Cela représente un risque majeur.

Plusieurs vannes et pompes sont à remplacer. La Régie prétend que les travaux être effectués.

Appareils dans la cuisine

Il y a des problèmes avec les chambres froides dans la cuisine. Différents rapports ont été envoyés à la Régie pour le changement des chambres froides.

La Régie ne prend plus en charge le remplacement des anciennes installations de cuisine. Le non renouvèlement par la Régie des installations dans la cuisine va avoir un impact sur le budget de l'école dans le futur.

Central téléphonique

Le central téléphonique de l'école est très vieux (depuis 1993) et doit être remplacé. En effet, le fournisseur nous a informés que certaines pièces ne peuvent plus être changées en cas de panne.

La demande a été faite pour un nouveau central, l'école attend la réponse de la Régie.

SITE DE BERKENDAEL :

L'année passée, l'école a signalé dans le rapport lié aux infrastructures des Ecoles européennes ce qui suit :

Les travaux qui restent à accomplir d'ici la fin de cette année scolaire (2015-2016) *sont les suivants :*

- *Réparer l'éclairage extérieur ;*
- *améliorer le drainage sur l'aire de jeux ;*
- *transformer les chaudières à mazout par des chaudières à gaz*

Aucun de ces travaux n'a été réalisé par la Régie.

Bruxelles II

Depuis des années, l'on constate une surpopulation à L'Ecole européenne de Bruxelles II. Il y a un manque chronique d'espace, tant en termes de classes (principalement au secondaire) que de salles d'études et salles de sport. L'école projette de couvrir l'ancien terrain de tennis pendant la période de septembre à mars afin de pouvoir l'utiliser comme un terrain de sport couvert supplémentaire.

Le bâtiment primaire est très vieux et des travaux de réparation et de remplacement (murs en bois) s'avèrent nécessaires. Malheureusement, les moyens de la Régie des Bâtiments sont limités et les Autorités belges semblent éprouver des difficultés à honorer toutes les demandes.

Travaux effectués en 2016 :

- Renouvellement du terrain vert de football/hockey.
- Renouvellement de l'aire de jeu primaire/maternelle.
- Réparations fréquentes à la clôture de l'école.
- Création d'une salle d'étude pour S1 à S4 et pour S7.
- Câblage extérieur pour les installations d'alarme, incendie et téléphonie.
- Travaux de sécurité dans les laboratoires de chimie.
- Contrôle et établissement d'un rapport d'une firme extérieure sur les installations d'électricité, gaz et eau.
- Aménagement de certains bureaux administratifs.
- Peinture de différents couloirs, bureaux et classes
- Remplacement des rideaux intérieurs dans plusieurs classes du secondaire.
- Installation de barres de sécurité sur les fenêtres du bâtiment primaire

Bruxelles III

2016 a été une année tendue pour l'école européenne de Bruxelles III en raison à la fois d'une situation chronique de sureffectif (3041 élèves inscrits au 01/09/2016 alors que le Conseil Supérieur de décembre 2010 a décidé que la capacité maximale de l'école était de 2650 élèves) et d'une pression conjoncturelle liée à la sécurité. De nombreux aménagements ont dû être effectués et de nouvelles procédures liées à l'accès et la sécurisation des lieux ont été mises en place :

Automatisation des grilles, développement du système de « public address », installation d'une tente de protection pluie pour les parents qui attendent les enfants du primaire, pose d'un film « sans tain » sur les vitres du rez-de-chaussée, sécurisation des locaux sensibles.

Un Budget Rectificatif Supplémentaire « Sécurité » attribué en novembre 2016 permettra de réaliser des travaux supplémentaires de sécurisation (amélioration du système d'éclairage et de vidéosurveillance sur le campus) dans le courant de l'année 2017 au moyen de crédits 2016 reportés sur l'exercice 2017.

Divers travaux ont été entrepris dans le cadre de la logistique informatique et principalement la généralisation du Wifi sur le site de l'école.

La Régie des Bâtiments a procédé à quelques interventions pour niveler les « klinkers » dans les cours et parking des bus et a procédé à la remise en état des carrelages dans plusieurs classes. L'école a par ailleurs poursuivi, sur son budget propre, ses efforts dans la rénovation et l'entretien des sanitaires, principalement en maternelle. L'école entretient régulièrement ses espaces verts et a soutenu le projet « EEB3 green » développé par les élèves en préparant le terrain pour la plantation d'arbres fruitiers. L'école assure en permanence le rafraichissement des salles de cours, l'entretien et les réparations en matière de plomberie, système de ventilation, chauffage.

Bruxelles IV

Les problèmes infrastructurels que nous rencontrons sont le manque de préaux et de locaux de sport, les nombreuses infiltrations d'eau, les portes trop lourdes pour les élèves et qui se disloquent, les problèmes liés à la cogénéatrice et la GTC

Travaux entrepris :

- Aménager des aires de jeux en maternelle et primaire.
- Installation d'emplacements supplémentaires pour les vélos
- Accès supplémentaire à la cantine pour les maternelles-primaires (Régie des bâtiments)
- Grille entrée des bus élargie de 60 cm (Régie des bâtiments)
- Aménagement des trottoirs et des rues attenantes à l'école pour une amélioration de la circulation. (Bruxelles mobilité)

- Marquage du parking des bus pour une circulation sécurisée des élèves
- Installation du Wifi dans tous les bâtiments
- Installation de la fibre optique de Belnet pour une connexion internet rapide
- Installation d'un streetsoccer (terrain de sports extérieurs) pour pallier au manque de salles de sports
- Aménagement d'une cuisine et de la cafétéria
- Aménagement d'un bureau vitré pour un conseiller dans la chill-room
- Système de badging pour l'ouverture des portes du parking afin de sécuriser les entrées via le parking qui étaient un point faible

Travaux à entreprendre dans le futur :

- Placement des tentes qui serviront de préaux.
- La résolution des problèmes d'infiltration d'eau au bâtiment G.
- Gestion des casiers électroniquement
- Installation d'un 2ème streetsoccer (terrain de sports extérieurs) pour pallier au manque de salles de sports

La Régie des Bâtiments réagit beaucoup plus vite et efficacement depuis que leur grand projet à Bruxelles est terminé.

Culham

Il n'y a pas eu de nouveaux travaux de construction en 2015-2016.

Divers travaux d'entretien ont été réalisés en 2016, en ce compris la reconstruction de quatre grandes cheminées sur le bâtiment classé, la reconstruction du mur sur la terrasse, des réparations du toit sur la face nord du quadrangle, la pose d'une nouvelle clôture au verger ainsi que des travaux de sécurisation sur la passerelle menant au terrain de sport.

Un programme d'entretien planifié se poursuivra jusqu'à la fermeture de l'école en date du 31 août 2017.

Cet hiver, le système de chauffage a connu des problèmes, certaines parties de l'école n'étant pas chauffées à des températures satisfaisantes. Dans certaines classes, des chauffages électriques d'appoint ont dû être utilisés. Le Département britannique de l'Éducation est conscient de ce problème et envisage d'évaluer le système de chauffage en temps opportun.

D'autres démarches ont été entreprises afin d'améliorer la sécurité du site, et deux agents de sécurité sont employés depuis janvier 2017 afin de patrouiller sur le site et de procéder à un contrôle des accès à l'entrée de l'école.

Francfort

Les effectifs de l'École de Francfort poursuivent leur croissance, et l'année scolaire 2016-2017 a commencé sans heurts, avec une légère augmentation seulement, atteignant une population de 1465 élèves (au 15 octobre 2016). Les effectifs augmenteront dans les années à venir en raison du recrutement de personnel supplémentaire par la Banque centrale européenne et le mécanisme de surveillance unique à Francfort.

Depuis 2013, deux années complètes de l'école primaire sont installées dans des classes préfabriquées, dont l'utilisation n'est pas garantie au-delà de 2018. Le bâtiment modulaire (financé par la BCE et partagé avec la garderie) a ouvert ses portes en avril 2015 et accueille toute l'école maternelle, et depuis septembre 2015 également toutes les classes de 1re primaire. L'année scolaire prochaine, neuf salles de classe supplémentaires viendront s'ajouter au bâtiment actuel. De plus, l'Association des parents accueillera un nouveau gymnase préfabriqué en avril/mai de cette année.

La direction de l'école a bon espoir de voir l'EE de Francfort s'installer dans un nouveau bâtiment et de nouveaux locaux d'ici 2022-2023. Le ministère à Berlin a approuvé une population scolaire de 2244 élèves pour la nouvelle école en 2025. Ce calcul repose sur le nombre supposé de futurs membres du personnel de la BCE, du mécanisme de surveillance unique et des partenaires de Catégorie II de l'école, ainsi que sur les enfants du personnel.

Alors que des négociations au sujet de la nouvelle école sont en cours avec le ministère de l'Éducation (BMBF – Bundesministerium für Bildung und Forschung), la direction de l'école et le LBIH (Landesbetrieb Bau und Immobilien Hessen) coopèrent pour planifier des solutions provisoires supplémentaires afin de couvrir la période précédant l'accueil des nouveaux élèves dans la nouvelle école.

Karlsruhe

Le budget supplémentaire a été utilisé à des fins d'amélioration de la sécurité. De nouvelles caméras vidéo ont été installées. Elles sont désormais présentes aux deux portes d'entrée, sur la place rouge, dans le bâtiment abritant le cycle secondaire et à l'angle de l'école primaire. La vieille clôture a été entièrement rénovée en raison des nombreuses brèches qu'elle renfermait.

La ville de Karlsruhe a, une nouvelle fois, beaucoup investi dans l'assainissement et l'amélioration des infrastructures. Le toit des vestiaires des salles de sport a été complètement rénové ; dans l'école primaire, le toit du bâtiment A a été en partie réparé. Le béton des parois extérieures du bâtiment B a été assaini.

Au total, la ville a dépensé, au cours des dernières années, 520.000 euros. En outre, la ville de Karlsruhe a payé les coûts afférents au projet ainsi que les dépenses de personnel nécessités par les travaux ci-dessous qu'il revenait à l'établissement de payer :

Les colonnes dans les allées (Pergola) ont été peintes dans plusieurs coloris ; différentes salles de classe ont été repeintes. Dans l'établissement secondaire, l'éclairage dans les couloirs ainsi que dans le local du matériel de la salle de sport a été automatisé. En ce qui concerne les services administratifs, la grande salle abritant le service de la comptabilité a été entièrement rénovée, équipée de nouvelles armoires d'isolation acoustique et un plafond acoustique a été installé.

Presque toutes les salles de classes sont désormais dotées de tableaux interactifs. Un nouveau central téléphonique a été installé dans l'établissement. De nouveaux meubles ont été achetés pour équiper en partie les salles de classe de l'école primaire.

La ville de Karlsruhe est à l'origine du projet « Assainissement énergétique de l'École européenne de Karlsruhe ». Ce projet est très important pour l'établissement ; les bâtiments sont en effet rénovés aux frais de la ville car l'objectif est de parvenir à des économies d'énergie et à une réduction des émissions de CO_2. Les crédits ont été budgétisés dans l'exercice biennal.

Luxembourg

a) Luxembourg I

- Aménagement extérieur :

Maternelle : les travaux relatifs à l'aménagement extérieur de la maternelle viennent de se terminer par la mise en place de deux nouvelles structures et le remplacement du mobilier extérieur.

Primaire : dans le cadre d'un partenariat tripartite (Ecole + APEEE + CAS), l'école primaire est en passe de se voir doter de tout nouveaux jeux extérieurs (renouvellement du bac à sable, renouvellement de deux zones de jeux et mise en place d'un parcours d'obstacles).

Secondaire: l'administration des bâtiments publics a procédé à l'enlèvement du bâtiment préfabriqué du secondaire (Bloc L).

Les autorités luxembourgeoises se sont engagées à créer des terrains multisports extérieurs sur l'espace rendu libre. Les études à ce sujet sont actuellement en cours et le projet devrait être réalisé pour la rentrée prochaine.

- Disponibilité des locaux :

Même si les effets de l'augmentation démographique des élèves se fait ressentir sur l'ensemble de la communauté scolaire, c'est au primaire que la situation est la plus inquiétante. Tant au niveau des salles de classe que de la cantine, le manque de place se fait sentir. Les projections pour les années futures nous laissent penser que la situation sera problématique. Des demandes auprès des autorités locales ont été entreprises en vue de trouver une solution à ce manque de place.

b) <u>Luxembourg II</u>

Divers travaux ont été entrepris dans le cadre de l'amélioration de la sécurité :

- Un système de talkie-walkie avec plusieurs antennes a été installé sur le site de manière à ce que le service de sécurité et le service technique puissent communiquer rapidement et efficacement en cas d'urgence.
- Des cylindres électroniques ont été placés sur les portes des locaux sensibles de manière à mieux contrôler l'accès.
- Les portes des classes ont été équipées avec un bouton intérieur, de manière à pouvoir verrouiller et déverrouiller la porte de l'intérieur. Cela permet d'éviter à un élève de rester coincé dans une classe, et en cas d'amok, cela permet à tout un chacun de s'enfermer.

Des travaux ont également été entrepris dans le cadre des aménagements des bâtiments :

- Dans la cantine du secondaire, des meubles de débarrassage ont été installés. Cela poursuit un double but, d'une part améliorer le recyclage des déchets, d'autre part sensibiliser les jeunes à cette problématique.
- Un circuit de sécurité routière a été tracé dans une des cours, et des vélos ont été achetés afin d'organiser des cours pour les élèves de primaire.
- Un circuit de sécurité routière intérieur a été acheté pour les élèves de maternelle et de 1ère primaire.
- Un mur d'escalade a été construit dans le hall 5 du bâtiment des sports.
- Un nouveau jeu de parcours a été installé dans la cour du bâtiment primaire.
- Des jeux de sol ont été mis en place dans les cours des écoles primaire et maternelle.
- La pelouse devant le secondaire a été aménagée avec des bancs en béton.
- Dans le bâtiment administratif, l'accueil a été totalement réaménagé de manière à avoir un espace d'attente pour les visiteurs et un bureau d'accueil à trois bureaux.
- Dans l'école secondaire, des parois ont été abattues pour aménager une nouvelle grande classe de musique, ainsi qu'une grande salle d'étude.
- Dans l'école primaire, un cabinet médical a été aménagé pour les visites médicales des enfants.
- Dans le bâtiment des sports, une porte a été installée entre les salles de gym 2 et 3 afin de pouvoir donner cours dans les 2 salles simultanément.

Mol

Un bon nombre de projets ont été entrepris en 2016, et la plupart se poursuivent en 2017. Les plus remarquables sont :

1. La construction par la Régie des Bâtiments d'une nouvelle clôture de 2,40 m qui ceint notre domaine de pratiquement 8 ha. Par la même occasion, des chemins de câbles ont été posés tout autour du site pour permettre le placement de câbles à fibres optiques en vue de faciliter la mise en place de futures caméras.
2. La construction de nouveaux laboratoires de sciences est en cours, et la Régie des Bâtiments a installé des classes temporaires dans la cour de l'école secondaire.
3. En mars 2017, toutes les serrures des portes de l'école seront remplacées par des serrures électroniques, en collaboration avec la Régie des Bâtiments (des profils d'accès pour le personnel et les élèves sont en cours de création).
4. Les travaux préparatoires à la rénovation complète de l'école maternelle ont démarré. Les plans sont terminés et ont été publiés. Les travaux de rénovation devraient avoir lieu pendant les vacances d'été.
5. La révision de toutes les installations liées à la prévention des incendies a commencé, en collaboration avec Ansul S.A., en vue de satisfaire aux exigences de l'AR du 28 mars 2014.
6. Le bâtiment qui abrite la cantine de l'école et les locaux d'éducation artistique a été complètement rénové pendant les vacances de Noël 2016, en collaboration avec le Compass Group.
7. La piscine a rouvert ses portes et de nouvelles installations de collecte de secours des déversements accidentels de produits chimiques destinés à l'entretien de la piscine ont été construites en 2016.
8. Les travaux en cours en secondaire comprennent la rénovation complète des systèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales du secondaire.
9. De même, en secondaire, les cours intérieures sont en cours de rénovation. Ces travaux devraient se terminer en avril 2017.
10. Le bâtiment administratif, les espaces communs et l'infirmerie ont été repeints pendant les vacances scolaires de l'automne 2016.
11. Nous allons bientôt distribuer à l'ensemble du personnel et des élèves des cartes d'identification. Celles-ci auront quatre fonctions :
    - L'identification ;
    - Le contrôle des accès aux bâtiments et aux locaux ;
    - Le paiement sans argent liquide à la cantine, à l'aide de notre système Mifare ;
    - La demande d'impression de documents sur les 19 imprimantes multifonctions du site.

Munich

Afin d'accueillir une population scolaire en constante augmentation, un nouveau module préfabriqué baptisé « pavillon violet » a été installé et rendu opérationnel pour l'année scolaire 2014-2015. Néanmoins, en raison de problèmes relatifs à la qualité de l'air (une augmentation constante des valeurs standard observées pour les composés organiques volatils [COV]), la direction de l'école a finalement décidé d'évacuer et de fermer le Pavillon violet à compter de novembre 2015. Après l'installation d'un système de ventilation automatique, la qualité de l'air s'est considérablement améliorée et un expert a ensuite attesté qu'il n'existait plus aucun risque pour la santé. Par conséquent, le déménagement a pu être organisé durant les vacances de Noël et le pavillon violet a rouvert début 2016.

Pour des raisons d'hygiène et de santé, le revêtement de sol de la cuisine, en ce compris la zone où déjeunent les élèves, a dû être remplacé à cause de dégâts des eaux.

Son remplacement a commencé pendant l'été 2016. Par conséquent, toute la zone des cuisines a dû être fermée pour des travaux de rénovation. Entre-temps, une cuisine provisoire située dans les modules préfabriqués de la cour de récréation a été montée peu avant les vacances de Noël afin de pouvoir à nouveau distribuer des repas chauds à base de produits frais à chaque élève.

L'ancienne zone des cuisines est toujours en travaux et sa réouverture est prévue pour l'été 2017.

Un autre projet en cours est la construction d'un bâtiment scolaire séparé (« Annexe ») destiné à accueillir 1500 élèves du primaire, à environ cinq kilomètres du site actuel de l'école. La construction avance dans les temps et la fin des travaux est toujours prévue pour le printemps 2019. La cérémonie du bouquet aura lieu le 13 mars 2017.

C'est dans ce contexte qu'en 2016 une réflexion a débuté sur la meilleure façon de rénover les locaux actuels, qui n'accueilleront plus que l'école secondaire. En plus de la modernisation et de la rénovation du bâtiment scolaire en tant que tel, la mise en place de locaux modernes adaptés à l'enseignement secondaire comprenant des espaces multimédias et des salles de cours adéquates pour les différentes matières doit être prévue et décidée.

Varèse

Villa

Selon l'article 1 du « Legge 23 giugno 1990, n. 181 », le gouvernement italien est responsable de l'entretien extraordinaire des bâtiments alors que la direction de l'école est responsable de l'entretien ordinaire des bâtiments.

Lors de la réunion du 19 janvier 2016, le Conseil d'administration a décidé de mettre l'appartement du Directeur (situé dans la villa) à la disposition de l'École à partir du début de l'année scolaire 2016-2017.

Par conséquent, à partir de septembre 2016, l'ex-appartement du Directeur sera à la disposition de l'École, mais nous devons l'aménager afin de transformer les zones « privées » en bureaux où déménager les coopératives de la cantine et des transports.

De cette manière, ces zones serviront à des fins pédagogiques.

En novembre-décembre, la direction de l'École a demandé une étude technique et architecturale afin d'établir un plan des dépenses nécessaires à l'adaptation de l'appartement pour l'administration de l'École (travail de maçonnerie, rénovation des sanitaires, adaptation des installations...), mais aussi à l'entretien externe du bâtiment.

Pour tous ces travaux qui débuteront en février 2017, l'École utilisera la contribution de l'Italie pour 2017 afin que toute « agitation » ait pris fin d'ici août 2017.

Présence de défauts structurels dans le gymnase de l'école secondaire dus à la rupture de l'égout municipal

En avril 2016, la direction de l'École a signalé la présence de défauts structurels dans le gymnase de l'école secondaire dus à la rupture des égouts municipaux.

Nous n'avons pas reçu de retour après l'inspection des techniciens municipaux.

Le nouveau Directeur de l'École a rencontré le maire de Varèse et a abordé le problème.

Le 20 décembre 2016, l'École a reçu un « 1er » retour de la municipalité, qui a désigné un expert pour analyser la situation.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DU SYSTEME DES ECOLES EUROPEENNES

1. Financement du système : partage des coûts des personnels détachés entre les États membres (Cost sharing)

Le Conseil supérieur a approuvé la procédure relative au partage des coûts par voie de la procédure écrite lancée le 3 juin 2014.

Le modèle convenu de calcul de la cible du partage des coûts se base sur quatre éléments essentiels :

1. la population scolaire par nationalité ;
2. le nombre de membres du personnel détachés par nationalité ;
3. la structure du système, du point de vue des sections linguistiques ;
4. le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque État membre de l'UE.

La population scolaire est enregistrée le 15 octobre de chaque année. Tous les élèves ressortissants de l'UE, et uniquement ceux-là, sont pris en compte, à l'exception des élèves de l'École européenne de Munich. Les élèves qui ont une double nationalité, voire davantage de nationalités, interviennent dans le calcul proportionnellement à leur nationalité (double nationalité : 0,5 + 0,5 ; triple nationalité : 0,33 + 0,33 + 0,33).

Les élèves qui ont une double nationalité, voire davantage de nationalités, interviennent dans le calcul proportionnellement à leur nationalité (double nationalité : 0,5 + 0,5 ; triple nationalité : 0,33 + 0,33 + 0,33). Les membres du personnel détaché de l'École européenne de Munich sont exclus de la mise en œuvre du modèle structurel de partage de la charge financière en raison du régime spécial de cette École, prévu par l'Accord signé en 1977, selon lequel celle-ci rembourse les traitements nationaux du personnel détaché aux États membres qui le détachent.

Le coefficient des sections linguistiques se base sur le fait que certains États membres comptent une section linguistique dans toutes ou presque toutes les Écoles, tandis que d'autres États membres ne comptent pas de section linguistique, ou seulement quelques-unes. Deux coefficients correcteurs ont été introduits sur la base de cette classification. Voici les coefficients des différentes sections linguistiques :

- 0,8 pour les États membres sans section linguistique ou comptant quelques sections linguistiques
- 1,0 pour les États membres qui ont une section linguistique dans toutes les Écoles ou dans la plupart des Écoles

Le coût annuel moyen de la rémunération nationale du personnel détaché de chaque État membre de l'UE est basé sur la moyenne du total des coûts annuels de la rémunération du personnel détaché de chaque État membre. Le coût total de la rémunération est divisé par le nombre moyen de postes détachés au cours de l'exercice concerné. Le coût global de la rémunération du personnel détaché sera pris en compte lors de la détermination de la rémunération annuelle moyenne pour chaque État membre. Les rémunérations nationales des enseignants provenant de BG, CZ, EE, HR, CY, LV, LT, HU, MT, PL, RO, SI et SK sont tirées du document Faits et chiffres d'Eurydice.

Les États membres disposent de cinq ans pour atteindre leur cible (leur « quota »). Un objectif intermédiaire est fixé à 20 % du quota par an, et peut être atteint soit par l'apport d'une contribution financière liée à la rémunération nationale moyenne soit par le détachement d'enseignants supplémentaires.

Chaque État membre doit prendre position quant à la création de nouveaux postes lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre.

Si l'État membre préfère détacher des enseignants, il peut le signaler lors de la réunion.

Si au contraire, l'État membre préfère compléter son détachement par une contribution financière, il doit également le signaler lors de la réunion, de sorte que les recettes potentielles puissent être incluses dans la proposition de projet de budget de l'exercice suivant.

Un État membre peut également décider de combiner ces deux mesures.

Mécanisme de partage de la charge financière

Le processus de partage des coûts a été lancé lors de la réunion du Conseil supérieur de décembre 2014. Tous les États membres ont respecté l'accord sur le partage des coûts, à l'exception de la Croatie, absente. Tous les États membres qui n'avaient pas atteint leur cible ont choisi de détacher davantage d'enseignants.
Conformément à la décision adoptée, il conviendra que l'évolution des mesures relatives au partage des coûts fasse l'objet d'un suivi annuel et que le Conseil supérieur réexamine la situation en 2020, ou plus tôt s'il en décide ainsi.

ÉLÈVES RESSORTISSANTS DES ÉTATS MEMBRES/ENSEIGNANTS DÉTACHÉS PAR ÉTAT MEMBRE DANS TOUTES LES ÉCOLES SAUF MUNICH, AUTOMNE 2016												
A	B	C	E	E	F	G	H	I	J	K	L	M
Nationalités / États membres	**Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2016**	**%**	**Personnel détaché en poste par État membre en octobre 2016**	**% Personnel issu d'un État membre**	**Part de personnel requise en fonction des élèves**	**Coefficient de la section linguistique**	**Niveau cible**	**Différence**	**Salaire moyen national**	**Contribution calculée**	**Contribution prévue en 2017 (50 %)**	**OU contribution prévue en postes détachés en 2017**
AT	306.33	1.33	20	1.56	17.08	1.00	17.08	2.90	€ 40,284	€ 0	€ 0	0
BE	2,682.75	11.63	174	13.53	149.61	1.00	149.61	24.40	€ 51,683	€ 0	€ 0	0
BG	425.33	1.84	14	1.09	23.72	0.80	18.98	-5.00	€ 4,436	€ 22,180	€ 13,308	3
CY	50.67	0.22	1	0.08	2.83	0.80	2.26	-1.30	€ 42,323	€ 55,020	€ 42,323	1
CZ	423.50	1.84	17	1.32	23.62	0.80	18.89	-1.90	€ 13,135	€ 24,957	€ 13,135	1
DE	2,556.00	11.08	193	15.01	142.54	1.00	142.54	50.50	€ 53,860	€ 0	€ 0	0
DK	506.67	2.20	31	2.41	28.26	0.80	22.60	8.40	€ 53,730	€ 0	€ 0	0
EE	258.50	1.12	8	0.62	14.42	0.80	11.53	-3.50	€ 9,293	€ 32,526	€ 18,586	2
EL	903.50	3.92	32	2.49	50.38	0.80	40.31	-8.30	€ 19,713	€ 163,618	€ 78,852	4
ES	2,118.91	9.19	88	6.84	118.16	0.80	94.53	-6.50	€ 28,334	€ 184,171	€ 85,002	3
FI	536.50	2.33	28	2.18	29.92	0.80	23.93	4.10	€ 37,702	€ 0	€ 0	0
FR	2,907.33	12.61	193	15.01	162.13	1.00	162.13	30.90	€ 31,085	€ 0	€ 0	0
HR	119.84	0.52	1	0.08	6.68	0.80	5.35	-4.30	€ 11,400	€ 49,020	€ 22,800	2
HU	496.08	2.15	16	1.24	27.66	0.80	22.13	-6.10	€ 6,638	€ 40,492	€ 19,914	3
IE	418.33	1.81	61	4.74	23.33	1.00	23.33	37.70	€ 48,489	€ 0	€ 0	0
IT	2,369.42	10.27	100	7.78	132.13	0.80	105.71	-5.70	€ 28,215	€ 160,826	€ 84,645	3
LT	367.17	1.59	11	0.86	20.48	0.80	16.38	-5.40	€ 5,223	€ 28,204	€ 15,669	3
LU	233.25	1.01	17	1.32	13.01	1.00	13.01	4.00	€ 91,629	€ 0	€ 0	0
LV	266.83	1.16	3	0.23	14.88	0.80	11.90	-8.90	€ 3,893	€ 34,648	€ 15,572	4
MT	74.75	0.32	5	0.39	4.17	1.00	4.17	0.80	€ 15,332	€ 0	€ 0	0
NL	833.84	3.62	65	5.05	46.50	0.80	37.20	27.80	€ 46,774	€ 0	€ 0	0
PL	773.75	3.36	27	2.10	43.15	0.80	34.52	-7.50	€ 9,300	€ 69,750	€ 37,200	4
PT	661.50	2.87	30	2.33	36.89	0.80	29.51	0.50	€ 24,606	€ 0	€ 0	0
RO	457.84	1.99	6	0.47	25.53	0.80	20.43	-14.40	€ 5,750	€ 82,800	€ 40,250	7
SE	577.34	2.50	36	2.80	32.20	0.80	25.76	10.24	€ 42,804	€ 0	€ 0	0
SI	205.83	0.89	5	0.39	11.48	0.80	9.18	-4.20	€ 21,661	€ 90,976	€ 43,322	2
SK	311.67	1.35	12	0.93	17.38	0.80	13.90	-1.90	€ 7,912	€ 15,033	€ 7,912	1
UK	1,217.09	5.28	92	7.15	67.87	1.00	67.87	24.13	€ 33,846	€ 0	€ 0	0
TOTAL	**23,060.52**	**100.00**	**1,286**	**100.00**	**1,286.00**		**1,144.75**	**141.47**		**€ 1,054,219**	**€ 538,490**	**43**

Évolution de la population scolaire dans les Écoles européennes par État membre, sans la population de Munich

Nationalités / États membres	Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2014	Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2015	Élèves ressortissants de l'UE inscrits au 15.10.2016	Différence
AT	297.00	318.83	306.33	9.33
BE	2,269.00	2,568.42	2,682.75	413.75
BG	308.00	370.83	425.33	117.33
CY	33.00	39.50	50.67	17.67
CZ	308.00	390.83	423.50	115.50
DE	2,689.00	2,596.17	2,556.00	-133.00
DK	559.00	522.83	506.67	-52.33
EE	225.00	232.50	258.50	33.50
EL	805.00	869.17	903.50	98.50
ES	1,978.00	2,024.33	2,118.91	140.91
FI	593.00	559.00	536.50	-56.50
FR	2,747.00	2,802.25	2,907.33	160.33
HR	48.00	100.83	119.84	71.84
HU	357.00	454.08	496.08	139.08
IE	428.00	421.67	418.33	-9.67
IT	2,218.00	2,334.24	2,369.42	151.42
LT	321.00	364.83	367.17	46.17
LU	204.00	216.33	233.25	29.25
LV	217.00	247.33	266.83	49.83
MT	73.00	74.50	74.75	1.75
NL	909.00	878.00	833.84	-75.16
PL	532.00	693.67	773.75	241.75
PT	582.00	635.00	661.50	79.50
RO	293.00	385.00	457.84	164.84
SE	552.00	595.25	577.34	25.34
SI	126.00	187.83	205.83	79.83
SK	227.00	283.67	311.67	84.67
UK	1,416.00	1,265.83	1,217.09	-198.91
TOTAL	21,314.00	22,432.72	23,060.52	1,746.52
		5.25%	2.80%	
			8.19%	

Évolution du nombre de personnels détachés dans les Écoles européennes par État membre, sans les détachés de Munich

Nationalités / États membres	Personnel détaché en poste par État membre en septembre 2014	Personnel détaché en poste par État membre en 2015	Personnel détaché en poste par État membre en octobre 2016	Différence
AT	18	20	20	2.00
BE	202	190	174	-28.00
BG	7	8	14	7.00
CY	0	0	1	1.00
CZ	15	16	17	2.00
DE	203	201	193	-10.00
DK	28	30	31	3.00
EE	6	7	8	2.00
EL	38	38	32	-6.00
ES	86	87	88	2.00
FI	31	30	28	-3.00
FR	187	188	193	6.00
HR	0	0	1	1.00
HU	14	15	16	2.00
IE	61	58	61	0.00
IT	89	98	100	11.00
LT	8	10	11	3.00
LU	17	14	17	0.00
LV	3	3	3	0.00
MT	5	5	5	0.00
NL	75	70	65	-10.00
PL	23	25	27	4.00
PT	30	30	30	0.00
RO	2	4	6	4.00
SE	37	33	36	-1.00
SI	3	4	5	2.00
SK	11	12	12	1.00
UK	143	119	92	-51.00
TOTAL	1,342	1,315	1,286	-56.00
		-2.0%	-2.2%	
			-4.2%	

2. Ouverture du système

Les Ecoles agréées

Depuis la fixation et l'adoption des critères de l'enseignement européen par le Conseil supérieur de Mondorf en avril 2005 suite à la résolution du Parlement européen recommandant l'ouverture du Baccalauréat européen à d'autres élèves que ceux des Ecoles européennes, des avancées significatives ont été réalisées.

L'implantation d'agences ou organismes européens dans plusieurs Etats membres a créé la demande d'un enseignement européen pour les enfants des personnels dont le nombre n'était pas suffisant pour ouvrir une école européenne sur le modèle traditionnel.

L'ouverture du système permet l'agrément de l'enseignement européen dispensé dans des écoles nationales, publiques ou privées.

Aux termes d'une convention signée avec le Conseil supérieur, après audit par des inspecteurs des Ecoles européennes, les écoles européennes agréées dispensent un enseignement européen reconnu, ayant en principe vocation de conduire au Baccalauréat européen.

A ce jour, trois Etats membres, l'Allemagne, l'Estonie et la Belgique ont demandé l'agrément pour des écoles privées : l'école de Bad Vilbel, près de Francfort a ouvert ses portes en septembre 2012 ; l'école de Tallinn, en Estonie, a ouvert ses portes en septembre 2013 et l'Ecole Internationale EEBA (Ecole européenne Bruxelles-Argenteuil) qui vient d'ouvrir en septembre 2016.

Au total, douze écoles nationales/privées ont été agréées par le Conseil supérieur à ce jour, selon la procédure fixée par ce dernier : à Parme (Italie), Dunshaughlin (Irlande), Heraklion (Crête), Strasbourg (France), Manosque (France), Helsinki (Finlande), La Haye (Pays-Bas), Bad Vilbel (Allemagne), Tallinn (Estonie), la Europa School UK (UK), l'European School of Copenhagen (Danemark) et la Scuola Europea di Brindisi (Italie).

Deux autres sont en cours d'agrément : 1) l'Ecole Internationale EEBA (Ecole européenne Bruxelles-Argenteuil) sera auditée pour la première fois en mars 2017, et 2) l'Ecole Internationale de Differdange (Luxembourg) dont le tout premier rapport d'audit sera présenté au Conseil supérieur d'avril 2017.

Des fiches signalétiques sur les Ecoles européennes agréées (Réf. 2016-09-D-1-fr-1) sont publiées sur le site web du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes (www.eursc.eu). Les mises à jour de ce document sont annuelles (la dernière mise à jour date d'octobre 2016).

ECOLES AGREEES :

1. Scuola per l'Europa di Parma
2. Centre for European Schooling, Dunshaughlin
3. School of European Education, Heraklion
4. European Schooling Helsinki
5. Ecole européenne de Strasbourg
6. Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque
7. Europese School Den Haag Rijnlands Lyceum
8. Europäische Schule RheinMain, Bad Vilbel
9. Tallinn European Schooling
10. Europa School UK
11. European School of Copenhagen
12. Scuola Europea di Brindisi

ECOLES EN COURS D'ACCREDITATION :

1. Ecole Internationale EEBA (Ecole européenne Bruxelles-Argenteuil)
2. Ecole Internationale de Differdange (Luxembourg)

Le Baccalauréat européen dans les Ecoles agréées

Le Baccalauréat européen, sous sa forme actuelle, peut être offert dans le cadre d'une école européenne agréée après signature d'une Convention additionnelle à la Convention d'agrément, reconnaissant l'enseignement dispensé en 6e et 7e années secondaire. Celui-ci doit être conforme en tous points aux programmes des Ecoles européennes de type I. La même procédure d'agrément que pour les années précédentes doit être suivie.

Actuellement, la Scuola per l'Europa de Parme, l'European Schooling Helsinki, la School for European Education à Héraklion, l'Ecole Internationale Provence-Alpes-Côte d'Azur de Manosque, l'Ecole européenne de Strasbourg et la Scuola Europea di Brindisi ont toutes six signé une Convention additionnelle et offrent, à ce titre, les 6e et 7e années du secondaire menant au Baccalauréat européen.

Le graphique ci-dessous reprend l'historique des années de Bac de ces Ecoles, ainsi que le nombre d'élèves ayant présenté les épreuves du Bac de 2009 à 2017.

NOMBRE D'ELEVES INSCRITS AU BAC DE 2009 A 2017 DANS LES ECOLES EUROPEENNES AGREEES DE 2009 A 2017

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Parme	12	4	12	22	32	35	33	29	40
Helsinki	0	0	0	0	8	13	19	10	23
Heraklion	0	0	0	0	0	0	2	5	9
Strasbourg	0	0	0	0	0	34	36	62	69
Manosque	0	0	0	0	8	6	12	22	12
Bad Vilbel	0	0	0	0	0	0	0	0	83
TOTAL	**12**	**4**	**12**	**22**	**48**	**88**	**102**	**128**	**236**

DATES APPROXIMATIVES D'OUVERTURE DU BAC

Europese School Den Haag	Juin 2019
Ecole européenne de Tallinn	Juin 2018
Ecole européenne de Copenhague	Juin 2026
Europa School UK	Juin 2018
Scuola europea di Brindisi	Juin 2017 (EN)- Juin 2018 (IT)

TOTAL D'ELEVES BAC PAR ANNEE DE 2009 A 2017

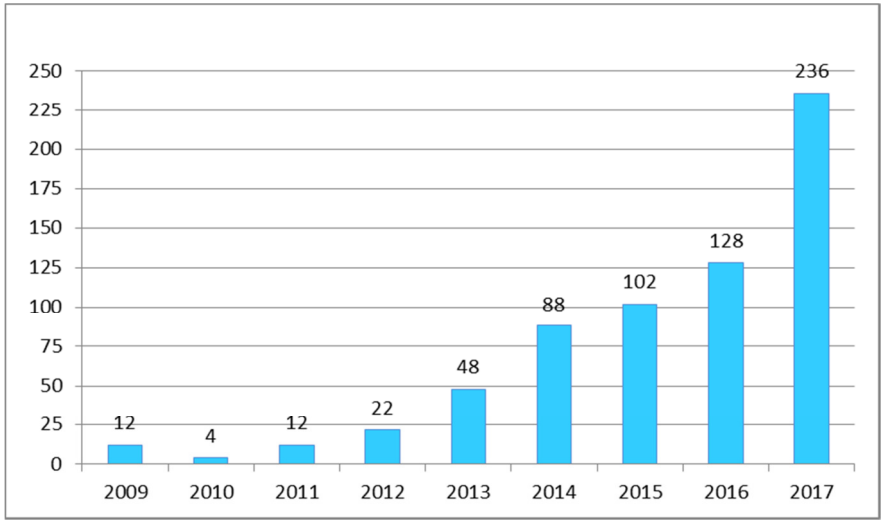

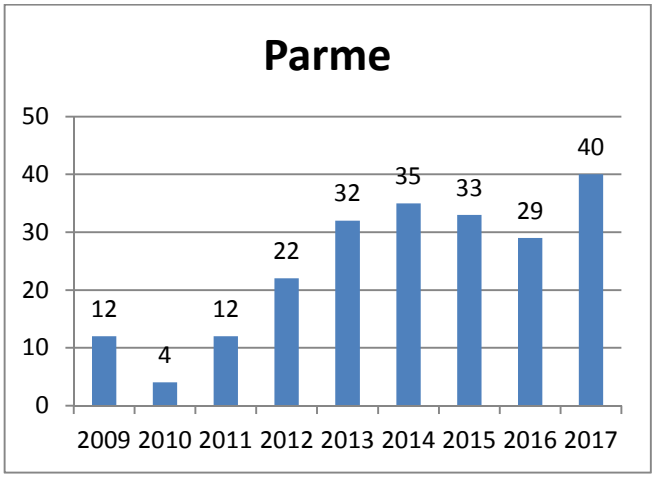
Parme
50
40
30
20
10
0
12
4
12
22
32
35
33
29
40
2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

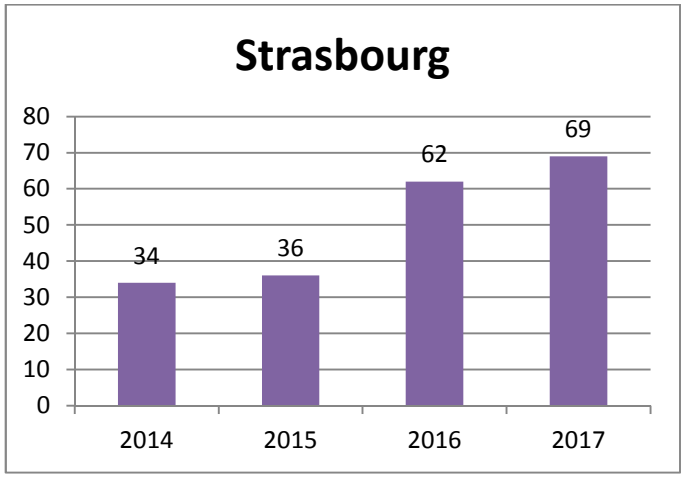
Strasbourg
80
70
60
50
40
30
20
10
0
34
36
62
69
2014 2015 2016 2017

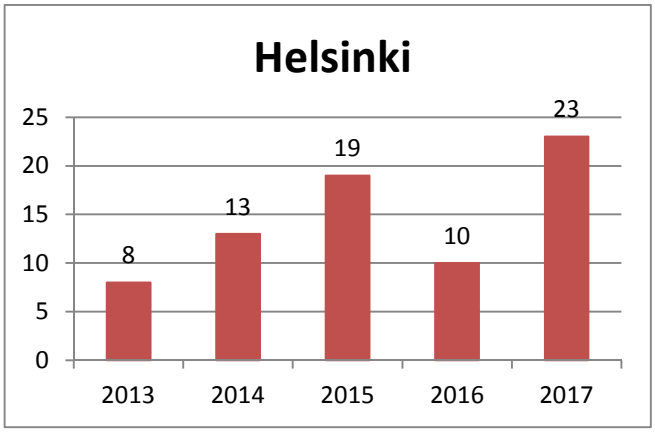
Helsinki
25
20
15
10
5
0
8
13
19
10
23
2013 2014 2015 2016 2017

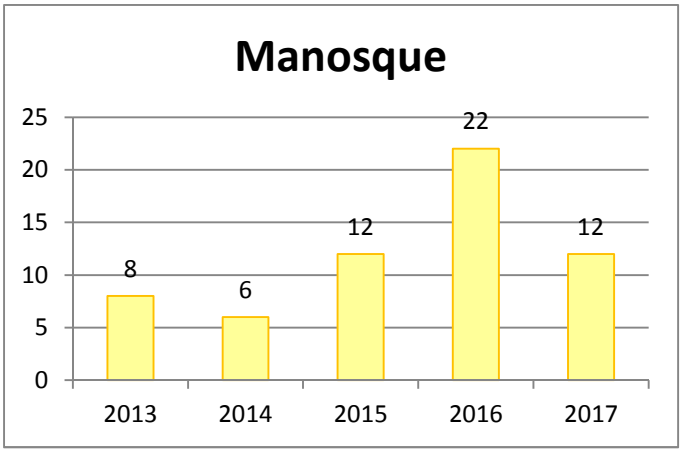
Manosque
25
20
15
10
5
0
8
6
12
22
12
2013 2014 2015 2016 2017

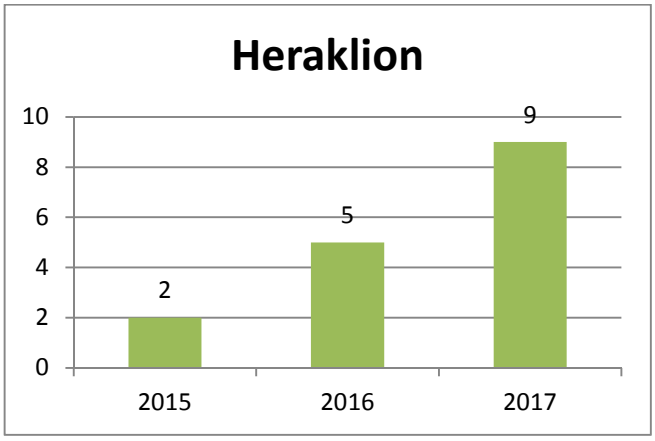
Heraklion
10
8
6
4
2
0
2
5
9
2015 2016 2017

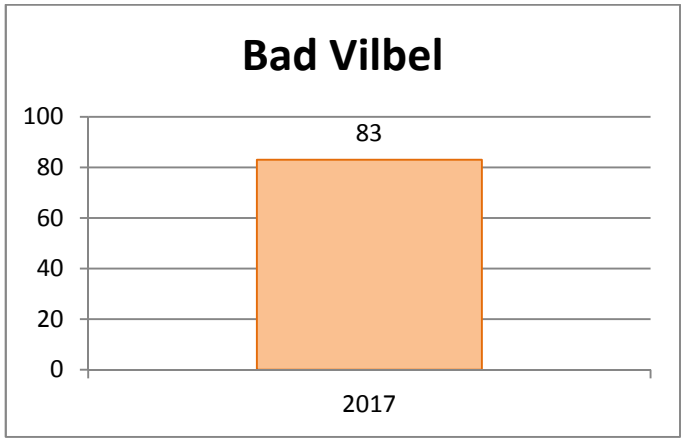
Bad Vilbel
100
80
60
40
20
0
83
2017

V. CONCLUSION

L'année 2016 a été marquée par le départ anticipé du Secrétaire général. Le Conseil supérieur a donc été amené à sélectionner son successeur plus tôt que prévu. Le choix s'est arrêté sur son Adjoint, ce qui a eu comme conséquence que le Conseil supérieur ait également été appelé à sélectionner un nouveau Secrétaire général Adjoint, avant la fin de l'année 2016.

Ces évènements ont laissé, et sont destinés à laisser encore pour un certain temps, l'équipe de direction au Bureau du Secrétaire général en sous-effectif.

Un autre changement important est survenu en 2016 : le déménagement des locaux du siège du Bureau du Secrétaire général des Ecoles européennes. Déménagement qui s'est assez bien déroulé et qui a été réalisé en un temps record. Ce déménagement a demandé également un effort de réorganisation de la maintenance, de l'accès et de l'utilisation des locaux, alors que les ressources à y consacrer sont restées les mêmes.

Dans le domaine pédagogique, sous la Présidence danoise, le groupe de travail chargé de la réforme de l'organisation des études dans les Ecoles européennes a bien avancé dans ses travaux relatifs à la politique linguistique, et s'occupe actuellement, sous la Présidence allemande, de l'organisation des études autour des huit compétences clés pour l'apprentissage tout au long de la vie. Comme prévu, un premier rapport sera présenté à la réunion du Conseil supérieur au printemps 2017.

Un travail gigantesque a été accompli par le Conseil d'inspection secondaire au cours de l'année 2016, afin de compléter tous les syllabi du cycle secondaire S1-S5 avec les descripteurs des niveaux atteints. Des nombreux groupes de travail ont accompli un travail très important et d'une grande ampleur tant au niveau des écoles que de la conception des programmes. Ceci afin de mettre en œuvre la nouvelle échelle de notation à partir de septembre 2017, selon la décision du Conseil supérieur.

Lors de sa réunion d'avril, le Conseil supérieur a approuvé la création du poste de Chef de l'Unité de Développement pédagogique, afin de renforcer les ressources dédiées au domaine pédagogique au Bureau central. Sa nomination n'a pas pu être mise en place en septembre 2016 à cause du nombre très réduit des candidats.

La mission de nos Écoles consiste d'abord à dispenser un enseignement diversifié de qualité, de la maternelle à l'entrée à l'université, et à donner à nos élèves l'occasion de garder le contact avec leur langue maternelle, tout en les éduquant dans un environnement pluriculturel et multilingue, pour faire d'eux des citoyens européens à l'esprit ouvert. Je suis convaincu que grâce à la réforme pédagogique en cours, à la mise en œuvre du système d'évaluation axé sur les compétences et aux normes pédagogiques et d'apprentissage récemment approuvées, nous allons pouvoir toujours mieux accomplir notre mission et atteindre nos objectifs ambitieux.

Dans le domaine informatique, 2016 a été une année marquée par des changements fondamentaux : une centralisation accrue et une amélioration substantielle des services informatiques.

Des progrès remarquables ont été accomplis grâce au dévouement exemplaire de notre équipe informatique.
Son soutien lors de la mise en œuvre du nouvel outil comptable s'est avéré primordial. L'utilisation de SAP a nécessité une refonte des autres logiciels auxquels SAP est relié.

Le nouveau site web du bureau central des Ecoles européennes a également été mis en ligne.

Une plateforme de communication et de collaboration commune à toutes les écoles et prévue pour toutes les parties prenantes des Ecoles européennes a été mise en place.
Le démarrage de certains de ces services en septembre n'a malheureusement pas été des plus faciles. Après une courte situation transitoire, qui a demandé pas mal d'efforts de la part de tous les acteurs et à tous les niveaux, un nouvel équilibre a vite été trouvé. Le chantier est colossal et est loin d'être achevé.

La population scolaire globale a augmenté de plus de 780 élèves (3 %) en 2016. Cette hausse des effectifs est encore essentiellement due à une augmentation de la population scolaire des écoles de Bruxelles (environs 440 élèves en plus). Le pourcentage d'élèves de Catégorie I a augmenté du même nombre (environs 780 élèves) d'élèves et donc aussi du même pourcentage (3%).

Pour ce qui est de la situation des écoles à Bruxelles et de leur population, lors de sa réunion de décembre, le Conseil supérieur a décidé de ne pas créer l'École européenne de Bruxelles V sur le site temporaire de Berkendael. La décision politique sur le site définitif de l'Ecole européenne de Bruxelles V est attendue vers la fin de l'année 2017. Entre temps, la situation de surpopulation des écoles à Bruxelles s'aggrave. Le Conseil supérieur a donné, dans sa réunion en décembre, un assez large mandat au Groupe de suivi Bruxelles, afin de réfléchir et de proposer des solutions à long terme pour Bruxelles.

CAPACITÉ ET POPULATION DES ÉCOLES DE BRUXELLES						
	CAPACITE	**2012-2013**	**2013-2014**	**2014-2015**	**2015-2016**	**2016-2017**
EEB1	*3.100*	3.046	3.084	3.280	3.397	3353
EEB1, BERK	*1.000*					169
EEB2	*2.850*	3.145	3.092	2.960	3.003	3061
EEB3	*2.650*	2.908	2.871	2.905	2.998	3040
EEB4	*2.800*	1.529	1.918	2.263	2.492	2708
TOTAL	***12.400***	**10.628**	**10.965**	**11.408**	**11.890**	**12331**

La surpopulation des quatre écoles de Bruxelles devient en effet alarmante. Actuellement, les infrastructures des quatre écoles de Bruxelles sont utilisées / exploitées bien au-delà de leur capacité, ce qui engendre une forte surpopulation. L'utilisation du site temporaire de Berkendael n'a pas vraiment contribué à améliorer la situation pour le moment.

La famille des Écoles européennes s'agrandit chaque année. En septembre l'école de Berkendael a ouvert à titre d'annexe de Bruxelles I.
De nombreux États membres sont vraiment intéressés par la possibilité d'offrir notre enseignement multilingue et multiculturel. J'ai eu des contacts avec plusieurs ministères de l'Éducation qui ont la ferme intention d'ouvrir une École européenne agréée sur leur territoire dans un proche avenir. Deux écoles agréées très différentes mais au concept intéressant ont ouvert leurs portes en septembre à Luxembourg et en région bruxelloise. Ces deux écoles sont encore en cours d'agrément.
Le domaine de l'agrément des écoles, très délicat, nécessite sans doute une réflexion approfondie et probablement des changements importants.

D'un point de vue administratif et financier, l'année 2016 a été marquée par des débats assez intenses sur la future organisation de la gouvernance financière du système.

Une attention toute particulière a été accordée à la mise en place plus adéquate de la séparation des pouvoirs et des nouveaux standards de contrôle interne ont été adoptés par le Conseil supérieur en décembre.

L'approche systématique pour mettre en œuvre les recommandations en suspens émises par la Cour des comptes et le Service d'audit interne de la Commission européenne (IAS) dans le domaine de la gestion financière s'est développée davantage.
Grâce à leurs recommandations et à leurs observations, nous avons pu améliorer nos règlements financiers et notre gestion financière. Il me semble que nous avons accompli de grands progrès et que nous avons pris des mesures cruciales pour appliquer leurs recommandations.

Le Secrétaire général a continué à négocier avec d'autres importantes parties prenantes afin de conclure des conventions de contribution similaires à celles achevées en 2015 afin de trouver une solution aux questions relatives à la « répartition des coûts entre les institutions ».
Nous avons établi une très bonne collaboration avec la Banque européenne d'investissement et le Mécanisme européen de stabilité. Les représentants de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI) et de la Banque centrale européenne ont été rencontrés à plusieurs reprises, et nous sommes confiants de pouvoir trouver dans un futur proche, une solution favorable à tous les acteurs. La signature de l'un de ces accords devrait pouvoir se faire dans le courant de l'année 2017.

Grâce au soutien rapproché de la Direction générale Sécurité de la Commission européenne et à ses conseils très professionnels, les Directeurs ont pu recevoir des recommandations visant à renforcer la sécurité au sein de leur établissement. Des visites ont été planifiées dans toutes les écoles et des rapports présentant ces recommandations devraient être mis à disposition de toutes les écoles en 2017.

L'année écoulée fut une année de réforme financière et pédagogique. En pratique, cela signifie que les comités préparatoires ainsi que le Conseil supérieur ont été submergés de documents et de dossiers. J'aimerais remercier les présidences danoise et allemande pour leur engagement et leur soutien extraordinaires !

Je voudrais remercier toutes les délégations ainsi que les représentants de la Commission européenne, de l'Office européen des brevets et de la Banque européenne d'investissement pour le soutien qu'ils ont apporté au Secrétariat général au cours de cette année. Un remerciement particulier à Interparents et à tous les parents des écoles européennes pour leur attention et leur contribution inégalable et incessante et au Comité du Personnel et à tous les enseignants pour leur travail quotidien de qualité et leur précieuse et essentielle contribution. Je souhaite également exprimer ma gratitude aux Directeurs, Directeurs adjoints et Économes et à tout le personnel des écoles pour leur collaboration constructive et leur travail quotidien dévouée.

Je tiens, encore et tout particulièrement, à remercier tous les membres du Bureau pour leur précieuse collaboration, pour leur engagement et leur soutien.

Ce rapport ne fait pas (encore) état de toutes les initiatives que chaque école conduit en parallèle au curriculum et qui nous rendent chaque jour encore plus fiers de notre système et de sa qualité.

Je termine par des félicitations aux élèves qui ont obtenu leur diplôme de Baccalauréat en 2016 et je tiens à leur souhaiter le meilleur pour leur futur, académique et privé. Ils resteront pour toujours des membres de notre grande famille. Je souhaite aux candidats au Baccalauréat Européen 2017 une bonne réussite, tout comme à tous les élèves dans les autres années.